Bibliothèq. du Parlement
Ottawa

Dix-neuvième Année—No. 24 EDITION QUOTIDIENNE Mardi, 6 Décembre, 187

BUREAUX DU JOURNAL:
A MONTREAL, RUE ST. JACQUES, 230

LE PAYS

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeurs-Propriétaires, - - LOUIS PERRAULT & Cie.

BUREAUX DU JOURNAL:
A MONTREAL, RUE ST. JACQUES, 230

Abonnements:

EDITION QUOTIDIENNE.—Au Canada, un an, $6; six mois, $3.

EDITION HEBDOMADAIRE.—Au Canada, un an, $2; six mois, $1.

Pour les Etats-Unis: Edition Quotidienne un an, $7.50 en or; Edition Hebdomadaire, un an, $2.50 en or. Les frais de port inclus dans les deux cas.

☞ *Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement, pour moins de six mois. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné.*

Annonces:

Première insertion, 7 centins par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes, $40 pour l'année et $25 pour six mois le demi-carré de 10 lignes, $25 pour l'année, et $15 pour six mois, avec le privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $2 pour un mois.

☞ *Toute annonce envoyée sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions sera publiée pendant six mois.*

Assurances.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU,
DE LA
CITE DE MONTREAL

DIRECTEURS:
BENJAMIN COMTE, ECR.

R. A. R. HUBERT, ECR., HUBERT PARÉ, ECR., NARCISSE VALois, ECR., JAMES E. MULLIN ECR., AND. LAPIERRE, ECR. J.-BTE. HOMIER, ECR. N. VILLENEUVE, ECR FERD. PERRIN, ECR.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entr'eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leur prime en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurances basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St Jacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrét--Trésorier.
1 mai 1870. aa—144

Compagnie d'Assurance "COMMERCIAL UNION,"
19 et 20, CORNHILL, LONDRES.
CAPITAL, - - - - - - - £2,500,000 Sterling.
DEPARTEMENT DU FEU.

Règlement immédiat des Réclamations. — Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en hommes d'affaires.

Quatre-vingt pour cent des profits provenant de toutes les affaires qui concernent les annuités et les polices pour toute la vie, seront divisés parmi les Porteurs de Police ayant droit aux profits.
La moyenne des Bonus déclarés en 1865 et 1868 après que la police fut assurée a été prouvée.
Toutes réclamations sur polices ou annuités sont payées un mois après que la mort de l'assuré a été prouvée.

Surintendant —**J. TELLIER.**
FREDERICK COLE, Secrétaire.
MORLAND, WATSON & Cie., Agents généraux pour le Canada.
BUREAU :—385 et 387, RUE ST. PAUL, MONTRÉAL. aa-cfps-151

Compagnie d'Assurance
LA ROYALE,
CONTRE LE FEU et SUR LA VIE.

Capital..... £2,000,000 Stg.
Revenu annuel au-dessus de... 800,000 "
Fonds accumulés investis .... 1,300,000 "

Bonus considérables, égaux à 2 pour cent par Année.

Réglement libéral des Réclamations garanti aux assurés.

TOUS LES DEBOURSES PAYES PAR LA COMPAGNIE

W. E. SCOTT, Ecr., M. D, Médecin Inspecteur

ASSURANCE CONTRE LE FEU, sur toute espèces de propriétés, prises à des taux modérés
ALFRED PERRY, Inspecteur.
H. L. ROUTH, Agent.
J. L. BRANLT,
Agent pour le Département Français.
24 juin 1870. fm-187

ASSUREZ-VOUS
Sur la Vie et contre les Accidents
Dans la célèbre Compagnie d'Assurance
TRAVELERS
DE HARTFORD.

$700 par jour durant six ans!

La Compagnie d'Assurance TRAVELERS DE HARTFORD, CONN., émit sa première Police d'Assurance contre les accidents en Avril 1864 et en Avril 1870, elle avait payé au-delà de

SIX MILLE POLICES,

tant sur la vie que contre les accidents, aux diverses successions des personnes assurées. C'est donc au-delà de DEUX MILLE POLICES par an durant six ans, et plus de SIX POLICES PAR JOUR qui ont été ainsi payées, ces assurances ainsi effectuées variaient de $5 à $10,000 chacune, de sorte que la compagnie a payé dans ce court espace de temps $1,200,000 en tout, soit: *Sept cents Dollars par jour pendant six ans.*

BUREAU A MONTRÉAL:
241 RUE ST. JACQUES.
THOS. E. FOSTER,
Agent Général.
Nov. 16, 1870 aa—8

J. H. LECLAIR
ARPENTEUR,
NO. 15, RUE ST. LAMBERT
Au-dessus de MM. LABADIE
6 mai 1870. m-148

Madame Chs. Fuhrer,
SAGE-FEMME,
LICENCIÉE par le Collége de Hambourg, Allemagne, et par le Collége McGill, Montréal, No. 6, RUE ST. ELIZABETH, continue à recevoir chez elle les Dames qui auraient besoin de ses soins. Tous l'attention et le confort désirable, ainsi que d'excellents soin médicaux sont donnés aux malades. Cette maison a été établie en 1870.
13 juin 1870. aa-178

AVIS.

Des listes de Souscription au FONDS DES BLESSÉS et ORPHELINS de l'ARMÉE FRANÇAISE ont été déposées chez MM. Picault & Fils, No. 75, Rue Notre-Dame, Alphonse Doutre & Cie., Fabre & Gravel, J. B. Rolland & Fils, Libraires Hôtel Jacques-Cartier, Hôtel Cosmopolitan (Gianelli), J. & D. Sadlier, libraires, coin des Rues Notre-Dame et St. François-Xavier, Dr. de Lorimier, Carré Chaboillez, Aug. Amos, 46, Rue St. Pierre, E. Chanteloup, 587, Rue Craig et à la *Maison Dorée*, Rue des Fortifications.
27 août. 241

Chemins de Fer.

Cie. du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

SERVICE AMÉLIORÉ DES TRAINS
POUR L'HIVER DE 1870-71.

AUGMENTATION DE VITESSE

Nouveaux chars pour les trains Express

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit:

ALLANT A L'OUEST:

Train de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires ..... 8.00 A.M.
Express de nuit pour Ogsdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest à.... 3.00 P M
Train d'accommodement pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires, à..... 6.00 A M
Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires.... 4.00 P M
Trains pour Lachine à 7.00 A.M., 9.30 A.M. Midi, 2.00 P. M. et 5.00 P. M. Le train de 2.00 p. m. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST:

Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires... 6.45 A M
Express pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A M
Express pour New-York et Boston via le Vermont Central..... 3.45 P M
Express pour Island Pond..... 2.30 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticooke et Norton Mills, seulement à..... 10.10 P M

☞ Chars dortoirs pour chaque convoi de nuit. Bagage marqué (checked).

Le steamer *Carlotta* ou *Chase*, laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Mercredis et Samedis Après-Midi, à 4.00 hs. P. M. Le comfort est excellent pour les passagers et pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer du Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis et Jeudis à 6 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et connaitre le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations intermédiaires, s'adresser au Bureau où l'on vent des billets, à la Station Bonaventure, ou au Bureau No. 39, Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES,
Montréal, 21 nov. 1870—12 Directeur-Gérant

GREAT WESTERN DU CANADA.

A compter de cette date, jusqu'à avis contraire, les Trains laisseront TORONTO aux heures suivantes:

Train Express à 7 heures A. M., pour Hamilton, Ste. Catherine, Suspension Bridge, Buffalo, Harrisburgh, Guelph, Paris, Ingersoll, London, Sarnia, Detroit, Chicago et les stations intermédiaires.
" " à 9.35 heures A. M., pour Hamilton, Ste. Catherine, Suspension Bridge, Buffalo, Rochester, Albany, New-York, Boston et les stations intermédiaires.
" " à midi, pour Hamilton, Paris, Ingersoll, London, Détroit, Chicago, Milwaukee, Salt Lake City, San Francisco, etc.
Train Omnibus à 4 heures 35 minutes du soir sur toutes les Stations à l'Est et l'Ouest sur la route principale pour Londres et Guelph.
" Passagers et Frêt à 5 heures 30 minutes du soir, rencontre à Hamilton l'Express du soir pour l'Est et l'Ouest et Sarnia.

LES CÉLEBRES
VOITURES-SALONS de PULLMAN

Feront le trajet sur l'Express Est Atlantique, et Express Ouest Pacifique.—CHARS-DORTOIRS, (*Palace Sleeping Cars*) sur tous les trains de nuit.

LES CONNEXIONS se font au Pont Suspendu avec les trains du New-York Central R. R., pour Buffalo et tous les endroits à l'Est et à Détroit, avec les chemins de Fer Michigan Central, Michigan Southern, et le Détroit et Milwaukee pour tous les endroits à l'Ouest, ainsi que les Steamers pour Cleveland, Sandusky, Lac Supérieur et Rivière St. Clair; et à Toronto avec le Grand Tronc et les chemins de Fer du Nord.

Les TRAINS DE TORONTO A HAMILTON se réunissent aux Trains Express de l'Est et l'Ouest sur la voie de Paris, London, Guelph, Petrolia, Sarnia, Détroit, Chicago, Milwaukee, etc.

W. K. MUIR, Surintendant Général.
Bureau principal, Hamilton. }
2 avril 1870. 201

JAMES FYFE,
FABRICANT
DE
BALANCES
DE PREMIER PRIX
21, Rue du Collége
Montréal,

A toujours en Magasin un assortiment considérable de tous les modèles.
31 oct, 1870. aa-296

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX.
Du Dr. AYER.

Pour donner aux cheveux leur couleur et vitalité naturelles.

C'EST un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et souvent de les faire pousser sur les têtes chauves. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruites ou gâtées. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de salir les cheveux comme certaines préparations, il les tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le **Restaurateur** ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on l'emploie simplement comme un

ARTICLE DE TOILETTE,

rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par
Dr. J. C. Ayer & Cie.,
Chimistes pratiques, Lowell, Mass.
PRIX:—$1.00.
HENRY SIMPSON & CIE., MONTRÉAL,
Agents généraux.

Annonces Diverses.

R. R. R.

Les mots qui contiennent la lettre ci-dessus sont ceux dans lesquels ont peut avoir

Les Huitres en parfaite saveur

Au COSMOPOLITAN, Place d'Armes.

M. GIANELLI annonce respectueusement qu'il a fait des arrangements avec une des premières maisons des Etats-Unis pour recevoir tous les jours, durant la saison, un approvisionnement d'HUITRE DE CHOIX venant des eaux de la Virginie et reconnues comme étant les premières du monde, qu'on peut servir de toutes les façons soit avec leurs écailles ou comme ci-dessus, ou les envoyer aux résidences sur ordre sans charge supplémentaire.
5 sept. 248

PRESERVATION CERTAINE de la VUE

CELEBRES
LUNETTES PERFECTIONNEES
ET
LORGNONS.

Les LENTILLES dont nous nous servons sont Manufacturées par nous, de manière à rencontrer toutes les conditions d'OPTIQUE désirables.

PURES, DURES ET BRILLANTES,

Et remplissent, autant que faire se peut, toutes les conditions ACHROMATIQUES.

La forme particulière et la précision scientifique que nous atteignons à l'aide de machines couteuses et compliquées, nous permettent d'assurer que nos

Lunettes sont les plus Parfaites
qui aient jamais été manufacturées.

Elles donnent une grande clarté à la Vue

Et assurent le BIEN-ETRE et le CONFORT à tous ceux qui en font usage.

Elles améliorent la vue et durent des années sans avoir besoin d'être remplacées. Elles sont donc ainsi les MEILLEURES et les moins CHÈRES.

Seul agent:
JOHN UNDERHILL,
OPTICIEN.
No. 299, RUE NOTRE-DAME, (5ème porte à l'Est de la Place d'Armes.)
6 mai 1870 548

Dr. L. J. B. LEBLANC,
CHIRURGIEN DENTISTE,
(Elève et successeur du Dr. Jourdain,) No. 581, RUE CRAIG, AU COIN DE LA RUE COTÉ, Montréal
De 9 à 5 heures, le Dr. LEBLANC extrait les DENTS sans douleur, au moyen du GAZ.
2 mai 1870. aa—144

LES DEUX SEULS PREMIERS PRIX

ONT ÉTÉ ACCORDÉS AU

LITTLE WANZER

COMME

MACHINE A COUDRE DE FAMILLE

A. J. PELL

No. 345 RUE NOTRE DAME

17 nov. fm—8.

CHARBON.

Lehigh Américain, de toutes dimensions; Anthracite Gallois; Charbon Anglais, Ecossais, de la N.-Ecosse, à très bas prix, chez

BEARD, FRERES,
Coin des RUES MCGILL et WELLINGTON.

Le Charbon qu'on vend est pesé sur les balances public, et un certificat accompagne chaque Livraison.
26 nov. 16

Gymnase Union
Coin des Rues St. Pierre et Notre-Dame.

Le soussigné informe ses nombreux amis et le public en général qu'il a préparé le local susdit pour en faire un Gymnase de première classe, qu'il ouvrira LUNDI, 14 NOVEMBRE, à 7½ hrs. de l'après-midi.

On ouvrira une liste pour les souscripteurs. Conditions faciles.

Les personnes désireuses de faire partie de cette école de Gymnase, ainsi que les visiteurs, sont respectueusement priés de se présenter aux heures suivantes: depuis 9 heures jusqu'à midi; 1.30 à 5 heures et de 7.30 à 10.5 heures p.m.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à

WILLIAM RICHARDSON.
15 nov. cm—1

Avocats & Notaires.

DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE
J. D.—C.B G. D.—B.C.L. J. BTE. D. L.L.B.
AVOCATS,
No. 57,—RUE ST. GABRIEL,— No 57
30 nov. 1869 aa—19

DORION, DORION & GEOFFRION
AVOCATS,
No. 43, RUE ST. VINCENT, No 43.
AU DEUXIEME.
L'HON. A. A. DORION, C. R.
V. P. A. DORION, ECR.,
C. A. GEOFFRION, ECR.
12 juin 1867 jno—62

E. LAREAU,
AVOCAT, L.L.B.,
No. 25, — Rue St. Gabriel, — No. 25,
MONTREAL.

E. LAREAU suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.
20 sept. cm—261

LANCTOT & LANCTOT,
(MÉDÉRIC) (PHILÉAS)
AVOCATS,
No. 100, Rue St. François-Xavier,
3 août 1870. 220

Thibault & Lareau,
AVOCATS,
No. 36—RUE ST. VINCENT,— No. 36
MONTREAL.
7 nov. 1870. 301

LEWIS A. HART, M.A., B.C.L.,
NOTAIRE PUBLIC,
29, Rue St. François-Xavier, 29.
déc. 1869 aa—3

Annonces Diverses.

HABITS, PANTALONS ET VESTES
DE
BROADWAY,
DÉFI PORTÉ À
L'Europe et à l'Amérique
POUR LA
SATISFACTION GENERALE!

1870. MODES DU PRINTEMPS. 1870.

On peut les voir maintenant à
L'ATELIER DE TAILLEUR DE BROADWAY,
685, Rue Craig,
A quelqees portes de la Rue Bleury.

Les Messieurs pourront fournir leur Etoffe, et leurs vêtements seront faits avec le plus grand soin.

Les services de M. CHARLES RANCOUR, bien connu comme un coupeur de premier ordre, ont été assurés à l'établissement.

REPARATION et NETTOYAGE par un procédé nouveau; DÉGRAISSAGE et REPASSAGE exécutés promptement et de manière à défier toute concurrence.
23 mars. 113

ET

VERRES.

SI VOUS AVEZ LA VUE COURTE, procurez-vous une paire de

Lunettes Periscopiques Concaves de UNDERHILL.

Si votre vue s'affaiblit, ayez une paire de
Lunettes Périscopiques Convexes d'UNDERHILL.

Les Lunettes ci-dessus sont très soigneusement montées avec des Crisjaux ou des Verres de première qualité, préparés et ajustés près le système du Professeur WOLLASTON, récommandées par les plus *éminents Oculistes de l'Europe et de l'Amérique*, de préférence à toutes autres.

Toujours en mains un grand assortiment d'INSTRUMENTS d'OPTIQUE et de MATHÉMATIQUE de qualité et d'un fini supérieurs.

Copiez l'adresse.
JOHN UNDERHILL,
Opticien à la Faculté de l'Université McGill,
299 RUE NOTRE-DAME,
(5me *Porte à l'Est de la Place d'Armes*)
Seul agent pour les célèbres Lunettes perfectionnées de LAZARUS, MORRIS & CIE.
29 Nov. 869 aa-78

T. P. JACOB & CIE.,
Dessinateurs et Graveurs sur Bois,
119, RUE ST. FRANCOIS-XAVIER,
En face du Bureau de Poste.
MONTREAL, P. Q.

Cette maison exécute à la perfection et à des prix modérés les vues de bâtiments, Machines, paysages, les potraits etc.
14 sept. 256

Avis aux Tailleurs et Tailleuses

On demande quelques bons Ouvriers et Ouvrières; ouvrages constant et bons salaires. Les Tailleurs auront de $8 à $10 par semaine, et les Tailleuses de $4 à $5.

S'adresser au No. 350, RUE NOTRE-DAME.
3 oct. 272

A VENDRE
PAR
J. G. SIDEY,
Bière et Porter d'Edimbourg,
En Pinte et Chopine de
YOUNGER.
16 mai 1870. an-157

NE FAITES USAGE QUE DE
L'EMPOIS DE CLENFIELD
GRANDEMENT EMPLOYÉ DANS LA
Buanderie Royale d'Angleterre,
Et dans celle de
Son Excellence le Gouverneur General du Canada.
Nov. 14, 1870 an—5

Mme. Margaret Dempsey,
SAGE-FEMME,
70, RUE WOLFE.
Licenciée par le Collége des Pharmaciens et des Chimistes du Bas-Canada.

MME. DEMPSEY est en mesure de recevoir des Dames à sa résidence. Les femmes sans amies recevront aussi chez elles, par charité, les soins nécessaires à leur état. Son expérience, sa longue pratique et son succès doivent engager les Dames de la ville à s'adresser à elle pour recevoir des soins.
2 juillet. fm-193

Mme. CUISKELLY,
SAGE-FEMME,
Continue a recevoir chez elle les Dames qui auraient besoin de ses soins. Elles y trouveront avec la tranquillité, tout le confort désirable et les meilleurs soins médicaux. Elle se charge de fournir des Nourrices. Consultations à toute heure. Les personnes entrant en relation avec elle, pourront être assurées de la plus complète discrétion.
Habitation: 48½, Rue Dorchester, quelques portes à l'Ouest de la Rue St. Urbain.
6 mai 1870. 148

CANADA WIRE WORKS.

THOS. OVERING exécute tous les ouvrages en Fil de Fer; manufacture les Etoffes à Cylindre pour les Moulins à Papier, la Toile Métallique, les Tamis, les Cribles, les Garde-Feu pour Poêle et pour Grilles, les Garde-Manger, Ratières, etc. Il donne une attention toute spéciale aux travaux pour les Constructeurs, et fait à ordre les Barrières de Jardin et de Cimetière.
757, RUE CRAIG, à l'Ouest du Carré Victoria, Montréal.
P. O. boîte 1924.
6 oct. 1870. aa-275

WILLIAM LAWES.
No. 37, RUE ST. JOSEPH,
Marchand de toute espèce de Papier à Envelopper; aussi, de Papier et de vieux Fer.
19 mai 1870. aa-159

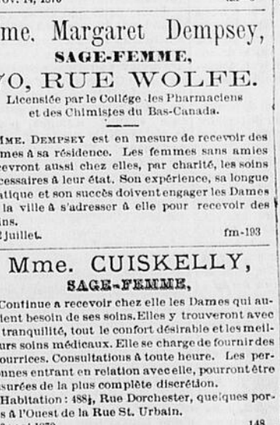

Médecine.

LES AMERS
DE
M. DEPATI.
No. 379, RUE ST. LAURENT.

Je soussigné, certifie que depuis plusieurs années je souffrais d'une affection de cœur des douleurs très-vives, se faisaient sentir à la région du cœur, et des envies de vomir se répétaient très souvent sans pouvoir rien évacuer, surtout la nuit, jusqu'à vingt et trente fois. Dans ces moments il m'était presqu'impossible de parler, et j'étais d'une faiblesse telle qu'il m'était impossible de marcher seul. Souvent j'ai pensé que c'en était fait de moi.

Un jour que je relisais les journaux en cherchant quelques secours à ma maladie, je remarquai le certificat de M. Chartrand N.P. concernant les AMERS de M. DEPATI. Comme je connaissais déjà M. Chartrand, je résolus de m'informer à lui de ce remède si extraordinaire, d'après ses recommendations je pris partie de faire usage des Amers de M. Dépati. Après l usage de deux bouteilles seulement, je trouvai un tel changement chez moi, que j'en suis tout émerveillé. J'ai repris mon appétit, ainsi que mon sommeil, et je ne ressens aucune douleur maintenant à la région du cœur, et le vomissement est entière nent disparu.

Je puis recommander les Amers de M. Dépati comme un remède très efficace, pour ceux qui sont attaqués de la maladie de cœur.

H. S. BEAUDRY,
Emp. du Gouvern.

Je, soussigné, certifie que depuis longtemps je me suis trouvé attaqué de consomption: voilà à peu près quatre ans je me suis fait soigner par plusieurs médecins et je n'ai jamais obtenu aucun soulagement. Je n'avais point d'appétit, j'éprouvais toujours de gros mal de tête, presque toujours envie de vomir. Après avoir pris trois ou quatre bouteilles des Amers de monsieur Dépati, je me suis senti un grand soulagement; après en avoir pris pendant trois ou quatre semaines me suis trouvé parfaitement guéri.

Je recommande bien les Amers de Monsieur Dépati aux personnes qui souffrent de la même maladie que moi.

PIERRE BEAUCHAMP.
Rue Hyppolite.

Je, soussigné, certifie que je suis tombé en consomption il y a à peu près un an. Je demeure à la campegne, à la Longue-Pointe. Je me suis fait soigner par tous les médecins de la place: ils me disaient que j'étais en consomption, mais ils ne pouvaient pas me faire de bien. J'ai vu sur les journaux qu'il y avait un Monsieur Dépati à Montréal qui soignait pour cette maladie. Je me suis donné la peine de venir le voir. J'avais toujours mal à la tête, je ne pouvais pas gar ler mes vivres et je ne pouvais pas vaquer à mes occupations. Après avoir pris des Amers de Monsieur Dépati pendant trois ou quatre semaines, je m'en suis retourné chez nous avec une provision de ce remède dans l'espérance de me guérir parfaitement.

Je ne puis pas vous recommander assez les Amers de Monsieur Dépati, ils sont d'une efficacité prodigieuse.

Mme. ANTOINE MONETTE.

Je certifie que depuis au-delà huit à neuf mois je toussais extraordinairement, j'avais souvent des envies de vomir et ce que j'expectorais se détachait avec peine et était très visqueux. J'avais presque complètement perdu l'appétit. J'étais devenu si faible que c'était avec beaucoup de difficulté que je remplissais mes occupations ordinaires, mes jambes pouvaient à peine me supporter, j'éprouvais une douleur continuelle à la tête; ce qui me rendait insouciant surtout lorsque je toussais, je sentais de grandes douleurs dans le bas-ventre et il se faisait dans ma poitrine un bruit semblable au râle, je fatiguais beaucoup en parlant. Je crus réellement que je tombais en consomption. Je consultai plusieurs médecins. Ils me donnaient des remèdes pour me soulager ssulement, mais aucun me soulageait.

Depuis un mois que je prends des Amers de M. Dépati je suis parfaitement bien, j'ai un excellent appétit, mes forces sont revenues. Je certifie que je suis comme à l'âge de quinze ans.

Je recommande particulièrement les Amers de M. Dépati je leur suis redevable de ma santé.

Mme. JOSEPH SANSOUCI.
Rue St. Charles Borrommé No. 213.

Je certifie que depuis plusieurs années j'étais bien faible, j'avais presque toujours mal dans le dos et à l'estomac, j'avais presque toujours des points de côté, à peine si j'étais capable de marcher pour vaquer à mes occupations. Depuis une quinzaine de jours je prends des Amers de M. Dépati, je suis parfaitement guéri, je ne me sens plus aucun mal. Je suis bien redevable de ma santé à M. Dépati.

LAURENT MILLETTE.

Je certifie que depuis au-delà de deux ans que j'étais bien malade d'une maladie de cœur qui me faisait souffrir beaucoup, j'ai employé plusieurs médecins, et aucun n'a pu me donner du soulagement. Je suis allé consulter M. Dépati. Après avoir pris six bouteilles je me suis trouvé parfaitement bien. Je suis bien redevable de ma santé à ces Amers. Toutes les personnes qui souffriront de la même maladie que moi devraient aller voir M. Dépati.

Mme. POIRIER, Tanneries des Rollands.

PILULES CATHARTIQUES D'AYER,

MÉDECINE TOUT A FAIT PURGATIVE.

Il n'est pas de médecine qui soit aussi nécessaire à tout le monde qu'une médecine Cathartique, et il n'en est pas non plus dont l'usage soit si répandu dans tous les pays et chez toutes les classes que ces PILULES douces, efficaces et purgatives. La raison principale est que c'est un remède plus efficace et sur lequel on peut compter plus qu'aucun autre. Ceux qui l'ont essayé, savent qu'ils ont été guéris, ceux qui ne l'ont pas essayé savent que leurs voisins et leurs amis ont été également guéris; et tous savent qu'il ne manque jamais de donner l'effet désiré. Nous avons des milliers de certificats des cures remarquables des maladies suivantes; mais c'est un fait si bien connu que nous n'avons pas besoin de les publier. Ces pilules sont adaptées à tous les âges et toutes les conditions, dans tous les climats; ne contenant ni calomel, ni aucune drogue délétère, elles peuvent être prises en sureté par qui que ce soit. La douceur de leur action, jointe à leur certitude, les rend toujours fraîches et les rend agréables à prendre; étant en même temps entièrement végétales, il n'y a aucun danger à en prendre une quantité quelconque.

Elles agissent par leur influence puissantes sur les viscères en purifiant le sang et en le stimulant—enlèvent les obstructions de l'estomac, des entrailles, du foie et autres organes du corps, font cesser leur action irrégulière, en corrigeant, partout où ils existent, ces dérangements qui sont l'origine de la maladie.

Des directions minutieuses sont données sur l'enveloppe de la boîte, pour les maladies suivantes que ces *Pilules* guérissent rapidement:

Pour la *Dyspepsie* ou *Indigestion*, *Inattention*, *Langueur* et *Perte d'Appetit* elles doivent être prises modérément pour stimuler l'estomac et lui rendre son action naturelle

Pour les diverses douleurs de *Foie*, *Mal de Tête*, *Jaunisse*, *Pâles Couleurs*, *Coliques Bilieuses* et *Fièvres Bilieuses*, elles doivent être prises avec précaution dans chaque cas pour enlever la maladie ou les obstructions qui l'ont causée.

Pour la *Dysenterie* ou *Diarrhée*, une petite dose suffit généralement.

Pour le *Rhumatisme*, la *Goutte*, la *Gravelle*, *Palpitation du Cœur*, *Douleurs dans les Côtés*, le *Dos* ou les *Reins*, elles doivent être prises régulièrement, suivant le cas, pour changer l'action corrompue du système, et par là guérir ces maladies.

Pour l'*Hydropisie* et *Enflures Hydropiques*, elles doivent être prises en doses afin de produire l'effet d'une médecine drastique.

Pour la *Suppression*, une forte dose doit être prise pour obtenir l'effet désiré.

Comme *Pilules de Dîner*, prenez en une ou deux pour faciliter la digestion et stimuler l'estomac.

Une dose prise de temps à autre donne à l'estomac et aux boyaux une action régulière, restaure l'appétit, et donne de la vigueur au système. De sorte qu'il est avantageux d'en faire usage lors même qu'aucun dérangement sérieux n'existe. Une personne qui se sent passablement bien trouve souvent qu'une dose de ces *Pilules* la rend mieux portante à cause de leur effet curatif et rénovateur de l'appareil digestif.

DR. J. C. AYER & CIE.,
Chimiste, Lowell, Mass.
HENRY SIMPSON & CIE., Agent, Montréal.
1er oct. 1870. dm-cfps

—Le microscope fait voir que la teinte des cheveux est due à un dépot coloré qui s'attache à leur substance. Lorsque les nerfs capillaires s'affaiblissent, ce dépot tombe de lui-même. Les uns après les autres, les cheveux deviennent blancs, ou en tombant produisent la calvitie. Il est facile d'empêcher la calvitie, mais il est difficile de la détruire. L'*Eau Capillaire d'Ayer* arrête la calvitie quelquefois fait repousser les cheveux, et toujours leur rend leur couleur. On peut voir de suite un changement radical, le lustre, la fraîcheur de la jeunesse, viennent immédiatement à la chevelure. Ce magnifique ornement peut-être préservé par l'*Eau Capillaire d'Ayer* qui donne au cheveux, sans les endommager, une teinte magnifique.—(*Tribune*, Springfield, N. Y.)
2 nov. am-267

Librairie.

ALPHONSE DOUTRE & CIE.,
COIN DES
Rues Notre Dame et St. Gabriel.

LIVRES NOUVEAUX.

Encyclopédie du 19ème siècle—Répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, édition 1869.
Biographie usuelle.
Un million de faits.
Langage des fleurs, avec planches coloriées.
Bibliothèque de poche.
Œuvres complètes de Lamennais,
" " Voltaire,
" " Rabelais,
" " Molière,
" " Corneille,
" " Racine,
" " Michelet,
" " Rousseau.
Dictionnaire de la Noblesse
Jérusalem délivrée par le Tasse
Contes de Boccace
Vie des Dames galantes par de Brantôme
Fleurs du mal, par Baudelaire
Manon Lescot, par l'Abbé Prévost
Capendu—œuvres complètes illustrées
Emile Girardin—œuvres complètes
De Bay—Hygiène et philologie du mariage
—Philosophie du mariage
—Hygiène des pieds, des mains, de la Taille, indiquant les moyens de conserver leur beauté.
—Hygiène et perfectionnement de la beauté
—Histoire naturelle de l'homme et la femme
—Hygiène des plaisirs, selon les Ages, les tempéraments et les saisons
—Nuits Corinthiennes
—Histoires des sciences occultes
—Histoires de la digestion
—Hygiène des cheveux et de la barbe
—Les modes et les parures
—Influence du chocolat, du thé et du café
Barbier—Iambes
Montépin ses œuvres
Laufrey—Histoire de Napoléon Ier
Karr—Gaîtés romaines
Darcey—Satire sur le concile
Hervé—Questions religieuses
Laboulaye—Paris en Amérique
—Etats-Unis
—Prince Caniche
Victor Hugo—Notre-Dame de Paris, Chansons des rues et des bois, Orientales, les Misérables, les Travailleurs de la Mer, l'Homme qui Rit, etc.
Eug. Sue—Les Mystères de Paris, le Juif Errant, les mystères du Peuple, les Sept péchés Capitaux, les Enfants de l'amour, etc.
Dumas, père—Œuvres complètes
Dumas, fils—"
Lamartine—Les Girondins, les Constituante, la Restauration, la Turquie, la Russie, Voyage en Orient, Vies des grands hommes, Révolution de 1848, Méditations Poétiques, la Chûte d'un Ange, Jocelyn, Comédiennes, Graziella, Raphaël.
Gustave Aimard—Œuvres complètes
Ponson du Terrail— " "
Voltaire et Frédéric, par Desnoiresterres
Contemporains de Ferragus
Erkmann-Chatrian—Œuvres complètes.
Droz—Monsieur, Madame et Bébé, Entre nous, le Cahier bleu, Mlle Cibot, Autour d'une source
Zimmennaun—Le monde avant la création
Véron—Chevaliers du Macadam
Gagneur—Forçat du Mariage
Laurent—L'Empire
Dora d'Istria—Les femmes par une femme
Blanquet—Belles Dames
Monselet—Franc-maçonnerie des femmes
Arsène Houssaye—Courtisanes
Pichot—Un enlèvement
Bottard—Bon ton
Forneron—Amours de Richelieu.

Livres de Médecine.

Médecine légale, Orfila, Casper, Duvergié, Taylor, Bayard.
Matière Médicale, Bouchardat, Nelligan, Trousseau et Pidoux.
Maladies des femmes, Churchill, Hooper, Dervees
Accouchements, Cazeaux, Churchill, Denas, Ramsbotham.
Anatomie Chirurgicale, Velpeau, Wilson, Druitt.
Maladies Vénériennes, Hunter, Astruc, Vidal.
Phisiologie, Richeraud.
Maladies des yeux, Carnet.
Auscultation, Barth et Roger.
Dictionnaire, Nysten.
Compendium of Medecine, Neil et Smith.
Poisons, Flandin, Taylor.
Médecine pratique, Coster-Valleix, Grisolles.
Practice of Medecine, Barlow.
do of Physic, Watson.
Surgery, Ericksen.
Raspail.
Tronsse de Mathieu.

Droit Civil.

Demolombe, Duranton, Boileux, Locré, Laurent Pothier, Troplong, Rue, Zacharlæ, Demante, Vazeille, Berriat Saint Prix, Poujol, Desquiron Touiller et Duvergier, DeBellefeuille.

Dictionnaires.

Répertoire de Dallor, de Merlin, de Guyot, Favard de Langlade, Corps du Droit Français, Gallaet.

Droit Commercial.

Bedarride, Bravard, Veyrières, Pardessus, Nicoitn.

Procédure Générale.

de, à demi-vêtue, parut sur le seuil... Pauline se sentit espionnée.... Elle attacha sur sa femme de chambre un regard étincelant, et lui demanda d'une voix sèche :

—Que me voulez-vous ?

—Je supplie madame la marquise de me pardonner un excès de zele... répondit mielleusement Gertrude. J'entendais marcher... j'ai crains que madame la marquise ne se trouvât souffrante et j'ai cru bien faire en venant me mettre à ses ordres.

(*A continuer.*)

LE PAYS.

MONTRÉAL, 6 DECEMBRE 1870.

☞ *Voir la quatrième page.*

Nos Ministres de Québec et la loi.

Nos ministres de Québec jouent de malheur. Dès la première session du parlement local, le gouvernement d'Ottawa a dû désavouer quelques unes des lois passées à Québec. Voici que les cours commencent à leur tour à casser sans cérémonie la législation de nos *locaux*. Nous avons rapporté, le 2 décembre, les jugements de la Cour Supérieure siégeant à Montréal, et on a dû remarquer la cause de *Bellile* contre l'*Union St. Jacques* dans laquelle le juge Torrance n'a tenu aucun compte d'une loi de la dernière session, si ce n'est pour la déclarer inconstitutionnelle. Voici les faits et la loi sur lesquels repose cette décision. L'*Union St. Jacques* est l'une des nombreuses associations de secours mutuels qui se sont formées à Montréal et ailleurs, dans les classes ouvrières. Par ses réglements de fondation, elle s'engageait moyennant la contribution mensuelle de ses membres, de leur payer une certaine somme par semaine en cas de maladie, aussi bien qu'une pension hebdomadaire aux veuves des membres. Le mari de la poursuivante *Bellile* étant mort, la société paya pendant quelque temps la pension réglementaire à sa veuve. Cette société toutefois étant organisée sur une base vicieuse, en ce que les revenus ne sont pas proportionnés aux engagements qu'elle avait contractés, elle s'aperçut que le nombre des veuves augmentait d'une manière alarmante pour ses ressources, et elle s'adressa à la législature de Québec, exposant la perspective prochaine de l'insolvabilité, s'il ne lui était pas permis de commuer ses obligations envers les veuves de ses membres et notamment avec la Dame Bellile. Sa demande fut accordée, malgré quelque résistance, fondée sur les droits acquis. Mais c'était là un argument qui n'était pas destiné à être reçu bien favorablement par un procureur-général si universellement connu par le *bill de mon onele*, qui avait pour objet de légaliser le vol et la spoliation, si le spolié ne se plaignait pas dans les deux années. Une loi fut passée, autorisant l'*Union St. Jacques* à payer aux veuves, une fois pour toutes, une certaine somme déterminée. La veuve *Bellile* a refusé d'accepter cette somme et a porté son action, d'après les règlements de la Société en existence lorsque son mari était devenu membre. La Société a opposé à l'action, la loi passée par le Parlement de Québec. La veuve a répliqué que cette loi était inconstitutionnelle et nulle ; que la Société avait soumis à la législature locale un cas d'insolvabilité et que par l'acte de la Confédération toutes les questions concernant l'insolvabilité avaient été réservées à la législature fédérale, qui seule, pouvait légiférer sur la matière. Le juge Torrance a adopté cette manière de voir, déclaré la loi inconstitutionnelle et donné jugement à la veuve.

Cette question pouvant se débattre encore devant les tribunaux, nous nous abstenons d'exprimer une opinion.

Cette affaire rappelle un cas singulier de législation fait pour affecter des questions pendantes. Sir L. H. Lafontaine avait donné l'exemple de ce genre de législature, dans un cas très favorable, celui d'une fabrique qui avait succédé à des syndics nommés pour la construction d'une église, dont les fonctions étaient expirés avant que la construction eût été payée. Sous prétexte que la fabrique n'héritait pas des obligations des syndics, la cour avait débouté l'action du constructeur, ce qui avait été confirmé en appel. Sir L. H. Lafontaine qui était l'avocat du constructeur fit passer une loi pour étendre à la fabrique l'obligation de payer la construction d'une église, dont elle recevait la possession des syndics.

Un autre avocat, aussi membre du parlement, se trouvant avec une affaire où la loi était en défaut, fit passer une loi rétroactive de manière à suppléer aux défauts de la loi, et quand il se présenta en cour pour en faire usage, une erreur d'impression en neutralisait complètement l'effet. Il eut beau protester des motifs pour lesquels la loi avait été passée, ce fut sans profit.

Jusqu'à la confédération, nos cours avaient jugé à plusieurs reprises, qu'elles n'avaient pas le pouvoir de s'enquérir de la constitutionalité des lois. Le jugement du juge Torrance ouvre sur les actes du Parlement de Québec, un tribunal de surveillance qui, joint à la suprématie du gouvernement fédéral, va requérir des qualités hors ligne chez le Procureur-Général. Nous nous en réjouissons pour deux raisons, la première, c'est que cela assimile nos institutions judiciaires à celles des Etats Unis—la seconde c'est que le règne des incapables sera bientôt impossible sous ce régime de surveillance.

Il est fâcheux que tous les départements du service public ne puissent pas être soumis à l'examen des tribunaux. Nous en aurions bientôt fini avec les pygmées qui nous gouvernent. A défaut d'une opinion publique éclairée, il faut acceuillir comme un bienfait l'ingérence de nos juges, pour contrôler les petites têtes qui s'enivrent de leur omnipotence.

Sous ou Centins.

Depuis qu'il n'y a plus de sous ou pour parler plus correctement, depuis que les *Bank tokens* sont, de par l'autorité, devenus des centins ou des doubles centins, les personnes qui font leur marché sont quotidiennement soumises à une perte régulière sur les sommes qu'elles ont à payer pour leurs denrées. Ainsi, quand on demande sur le marché : combien ceci, ou cela ? et qu'on vous répond douze sous, vous donnez naturellement dix centins ; mais vous vous trompez ; le vendeur exige encore deux sous, c'est-à-dire 2 centins, car il ne reconnait pas les centins. En sorte que l'acheteur sur le marché ou dans les petites épiceries des faubourgs, donne, malgré lui, seize centins de plus par chaque piastre d'emplettes qu'il fait.

Est-ce que les clercs des marchés ne devraient pas intervenir, et dire aux habitants et autres vendeurs sur les marchés, qu'il n'y a plus de sous, et qu'ils sont tenus d'après la loi, de prendre la monnaie de cuivre qu'on leur offre pour sa valeur autorisée.

La récusation des Juges.

A l'ouverture de la Cour d'Appel lundi matin, l'honorable président a annoncé que la cour n'était pas prête à donner son opinion sur la réception ou le rejet de la requête de la veuve Guibord.

Cette *farce judiciaire*, comme l'appelle si benoitement le *Nouveau-Monde*, demande à ce qu'il parait, quelque réflexion. Il est vrai que les juges de la Cour d'Appel sont de bien petits bons-hommes en regard des légiférers de la feuille autocratique.

A nos lecteurs.

La longueur du message du Président des Etats Unis, nous oblige de remettre à demain la publication de plusieurs articles intéressants. Nos lecteurs nous sauront gré d'avoir donné *in extenso* un document d'une aussi haute importance.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Washington, 5 dec.—Voici le Message du Président, au Sénat et à la Chambre des Représentants :

"Une année de paix et de prospérité générale pour cette nation, s'est écoulée depuis la dernière réunion du congrès. Grâce à la protection de la Providence, nous avons joui d'abondantes moissons, nous avons été séparés de ces complications et de la guerre qui divisent les nations, et dans notre milieu nous jouissons comparativement d'une harmonie parfaite.

Il est à regretter que le libre exercice à des franchises électorales ait été par la violence et l'intimidation, refusé dans certains cas exceptionnels à un certain nombre de citoyens, dans quelques états dernièrement en rebellion, et le verdict du peuple a ainsi été renversé.

On a rendu la représentation, dans tous nos conseils nationaux, aux états de la Virginie du Mississipi et du Texas.

La Géorgie, qui est le seul état qui ne soit pas représenté, doit s'attendre aussi en confiance à prendre sa place au commencement de la nouvelle année, et nous avons tout lieu d'espérer que cela complétera le travail de reconstruction que se sont imposés les Etats-Unis. Cet état, comme prix de son Union, partagera les charges de la dette publique, contribuera aux pensions des marins et soldats blessés ainsi qu'à celles faites aux veuves et orphelins, et aux changements de la constitution rendus nécessaires par une grande rebellion.

Il n'y a pas de raison pour que nous n'avancions pas dans la prospérité matérielle et le bonheur, plus que toute autre nation, après une guerre qui nous a imposé de si lourdes charges et a donné lieu à de telles dévastations.

Bientôt après que la guerre se fut déclarée en Europe, on invoqua l'influence du ministre des Etats-Unis, à Paris, en faveur des allemands du nord domiciliés sur le territoire français. On donna de suite instruction de leur accorder la protection demandée. Il s'en suivit l'extension de la protection américaine aux citoyens de Saxonie, Hesse et Saxe-Cobourg-Gotha, du Portugal et de la Hongrie, de la république dominicaine et de l'Ecuador, du Chili, du Paraguay et du Venezuela, dans Paris.

Cette protection était une lourde charge nécessitant un labeur rude et continu, et demandant beaucoup de patience, de prudence et de tact. Elle a été remplie à la satisfaction complète de ce gouvernement, et, comme on me le communique officiellement, à celle du gouvernement de l'Allemagne du Nord.

Du moment que j'eus appris que la République avait été proclamée à Paris, et que le peuple de France avait accepté le nouvel ordre de choses, j'ordonnais par le télégraphe au Ministre des Etats-Unis de reconnaitre la République et d'offrir au nouveau gouvernement mes félicitations personnelles ainsi que celles du peuple des Etats-Unis.

Il était à propos, pour les Etats-Unis d'Amérique, de féliciter les peuples d'Europe qui avaient rétabli un système de gouvernement basé sur la paix et entièrement separé des traditions dynastiques. Si la lutte présente a pour résultat de faire aimer aux Français une forme plus simple de gouvernement représentatif, notre peuple ne pourra que s'en réjouir, quoique nous ne fassions aucun effort pour imposer nos institutions aux autres pays, et quoique nous adhérions à notre neutralité traditionnelle dans les disputes civiles du dehors, nous ne pouvons être indifférents au progrès des idées politiques américaines dans un pays si bien policé et si bien civilisé comme la France.

Le nouveau gouvernement français nous a demandé d'employer notre influence, conjointement avec les puissances Européennes, dans l'intérêt de la paix.

Le gouvernement des Etats-Unis fit réponse que la véritable politique et les vrais intérêts de la république, défendaient de s'immiscer dans les questions européennes, conjointement avec les puissances de l'Europe.

Je fis savoir officiellement à nos représentants que le gouvernement de l'Allemagne du Nord n'était pas alors disposé à s'occuper de semblables représentationsvenant de n'importe quelle puissance, et j'exprimais alors mon desir sincère de voir la paix rétablie entre ces deux nations avec lesquelles les Etats-Unis entretiennent des relations amicales.

Je refusais de faire au nom de ce gouvernement, une demande qui ne pouvait avoir que des résultats préjudiciables à nos véritables intérêts, sans faire avancer l'objet pour lequel notre intervention était invoquée.

Lorsque le temps viendra ou l'action des Etats-Unis pourra faire avancer la paix, ne serait-ce que d'une heure seulement, notre parti sera bientôt pris.

A cause du nombre considérable de français et d'allemands qui résident dans les Etats-Unis, j'ai lancé, aussitôt après avoir reçu des deux belligérants la déclaration de l'état de guerre, une proclamation établissant la position des Etats-Unis comme puissance neutre, et les obligations pour les étrangers résidant sur le territoire de la république, d'observer ses lois et les lois des nations.

Cette proclamation fut bientôt suivie d'une autre, que les circonstances semblaient demander.

Le peuple ainsi prévenu de ses devoirs et obligations a aidé à prévenir les violations de la neutralité des Etats-Unis.

Il ne parait pas que l'état de l'insurrection à Cuba est changé d'une façon notable depuis la dernière réunion de Congrès.

Au début de la lutte les autorités espagnoles adoptèrent un système arbitraire d'arrestations, d'emprisonnement, de conseils de guerre, et d'exécutions des personnes soupçonnées de complicité avec les insurgés, de confiscations sommaires de leurs propriétés et de séquestrations de leurs revenus par mandats exécutifs.

Ces procédés, en tant qu'ils attaquaient la personne ou la propriété des citoyens des Etats-Unis, étaient une violation du traité de 1795 entre les Etats-Unis et l'Espagne.

Des représentations ont été faites au Gouvernement espagnol, depuis le mois d'Avril 1869 jusqu'au mois de juin 1870, au sujet de telles violations et aux torts faits à des personnes qui se disent citoyens américains.

Le ministre espagnol avait été revêtu d'un pouvoir limité, afin de donner son aide au redressement de ces torts, à moins qu'on ne trouve la nécessité de retirer ce pouvoir, en vue, comme on le disait, de la situation favorable dans laquelle se trouvait alors l'Ile de Cuba, chose qui, cependant, ne devait point entraîner la révocation ou la suppression des fonctions extraordinaires et arbitraires exercées par l'autorité exécutive de Cuba, et furent obligées de porter leurs plaintes à Madrid où furent ouvertes les négociations qui sont encore en discussion. Les Etats-Unis réclamaient pour l'avenir que les droits seulement des citoyens fussent assurés par un traité, et respectés dans l'île de Cuba, et quant au passé on établirait aux Etats-Unis un tribunal avec pleine juridiction sur telles plaintes. Avec un semblable tribunal, chacun des réclamants serait requis d'exposer leur cause. D'un autre côté l'Espagne serait à même de contredire tous les faits matériels, et de cette manière, l'équité n'en serait que plus certaine.

Une cause qui depuis longtemps menaçait d'affecter les relations entre les Etats-Unis, et l'Espagne, a été déjà réglée.

La réclamation du Lloyd Californien d'Aspinwall pour la saisie et la détention illégale d'un bâtiment, a été renvoyée de consentement mutuel, et les Etats-Unis ont été condamnés à payer au compte des propriétaires une amende de $19,702 50 en or.

Une autre réclamation de même nature, depuis longtemps pendante, celle du bâteau pêcheur *Canada*, a été réglée à l'amiable par l'arbitration.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, du consentement mutuel du Brésil et des Etats-Unis de s'en rapporter à la décision de Sir Ed Thornton, ministre à Washington, qui a bien voulu entreprendre la laborieuse tâche de compulser des masses volumineuses de correspondance et d'examiner les témoignages fournis par les deux gouvernements, les Etats-Unis ont reçu une somme de $100,740.09, en or, qui a été depuis payée par le gouvernement Impérial.

Ces exemples récent montrent que les propositions faites par les Etats-Unis à l'Espagne, pour régler les réclamations non encore arrangées, sont justes et possibles, et peuvent être agréées sans déshonneur par chaque nation.

Il est à espérer que cette demande modérée sera acceptée par l'Espagne sans retarder davantage.

Si les négociations qui sont en voie d'exécution n'aboutissent malheureusement à aucun résultat, il serait alors de mon devoir de communiquer le fait au congrès et de l'inviter à agir à ce sujet.

La conférence de la paix, entre l'Espagne et les républiques alliées du Sud de l'Amérique, a été transportée à Washington sous les auspices des Etats-Unis, d'accord aux recommandations contenues dans la résolution de la chambre des représentants, du 17 décembre 1866.

Les hésitations et les obstacles entravèrent l'acceptation de cette offre. Cependant, en fin de compte, on arrêta une conference qui fut ouverte dans cette Cité le 29 octobre dernier, et que j'autorisai le secrétaire d'Etat à présider. Les ministres d'Espagne, du Pérou, du Chili et de l'Ecuado y assistaient.

En raison de l'absence de la Bolivie, la conférence s'ajourna jusqu'à ce qu'on se fut assuré la présence d'un plénipotentaire de cette République, ou que d'autres mesures puisent être adoptées pour arriver à l'objet en vue.

Les Républiques alliées et les autres Républiques d'origine Espagnole sur ce Continent, trouveront dans ce fait une nouvelle preuve de l'intérêt sincère que nous leur portons, de notre désir de les voir jouir du bienfait d'un bon gouvernement, capable de maintenir l'ordre, et de conserver dans son intégrité leur territoire respectif, et des souhaits que nous ferons cordialement pour l'extension de nos propres relations commerciales et sociales avec eux et avec elles.

Le temps n'est pas éloigné probablement où dans le cours naturel des évenements, la condition politique de l'Europe vis-à-vis de ce Continent va rendra que notre politique se façonne à ces nouvelles exigences, de manière à rallier les intérêts commerciaux des Etats Hispano-Américains plus étroitement aux nôtres et à donner aux Etats-Unis toute la prééminence et tous les avantages que Mr. Munroe, Mr. Adams et Mr. Clay avaient en vue et désiraient nous assurer lorsqu'ils proposaient le percement de l'Isthme de Panama.

Pendant la dernière Session du Congrès, le traité pour l'annexion de Saint-Domingue aux Etats Unis ne put obtenir le vote nécessaire, c'est-à-dire les deux tiers du Senat. J'étais cependant convaincu que les intérêts commerciaux du pays demandaient la ratification de ce traité. Le temps n'a fait que me raffermir dans mon opinion. On sait que les Etats-Unis ont entièrement abandonné le projet d'accepter, comme partie de son territoire, l'Ile de Saint-Domingue. Les puissances Européennes feront des négociations pour avoir le port libre, une large ville commerciale s'élèvera sur cet île, et nous en deviendrons les tributaires pour n'avoir point voulu l'accepter.

Le gouvernement de Saint-Domingue a volontairement accepté cette annexion C'est une faible puissance comptant une population de moins de 120,000 âmes, qui possède cependant les terres les plus riches du monde et qui serait capable de nourrir 10,000,000 d'âmes. Les habitants de Saint-Domingue ne peuvent se soutenir par eux-mêmes dans leur condition présente. Ils jettent les yeux sur nous ; ils nous demandent la protection de nos institutions libérales. Les refuserions-nous ?

L'acquisition de Saint-Domingue est désirable à cause de sa position géographique. Elle commande l'entrée de la mer des Caraïbes, et le commerce transitoire de l'isthme, possède le sol le plus riche, les ports les plus sûrs et les plus vastes, le climat le plus salubre et les meilleurs produits des forêts des mines et du sol de toutes les Antilles. Sa possession par les Etats-Unis créera dans quelques années un commerce côtier d'une telle importance, qu'il remettra sur pied notre marine marchande. Elle nous donnera ces articles que nous prisons si haut et que nous ne pouvons pas faire produire, balançant ainsi nos exportations et nos importations. En cas de guerre, nous pourrions commander à toutes les îles dont nous avons parlé et empêcher qu'elles deviennent un lieu de rendez-vous pour un ennemi.

Notre commerce côtier entre les Etats sur l'Atlantique et ceux sur le golfe du Mexique, se fait en passant deux fois entre les îles de Bahama et les Antilles. Il nous faut à présent passer à travers des pays étrangers pour nous rendre de la Georgie à la côte est de la Floride.

Saint Domingue avec un gouvernement permanent qui ferait valoir ses immenses ressources, donnerait de bons gages à dix mille travailleurs qui ne sont pas sur l'île. Ce travail engagera les pauvre travailleurs des îles adjacentes à s'y rendre pour y jouir de tout l'avantage qu'offre sa liberté et recevoir la récompense de leur propre travail.

Porto-Rico et Cuba seront forcés d'abolir l'esclavage comme mesure de sureté pour retenir leurs travailleurs.

Saint Domingue consommera bientôt une quantité considérable des produits des fermes et des manufactures du Nord, le bon marché et la facilité avec laquelle les citoyens de l'Ile peuvent alimenter leurs machines, rend nécessaire d'étendre le même avantage aux îles voisines afin qu'elles puissent soutenir la concurrence avec la production du sucre, du café, du tabac, et des fruits des tropiques.

Cela nous ouvrira un marché plus vaste pour nos produits. En suffisant à notre consommation pour ces produits, nous réduisons d'autant moins cet millions le chiffre annuel de nos importations, sans compter l'augmentation qui sera apportée à nos exportations.

Il est facile de se convaincre, à la suite de cet exposé, combien notre dette à l'étranger doit être entièrement éteinte, avec une balance de commerce contre nous, y compris l'intérêt des bons aux mains de l'étranger.

L'annexion de St. Domingue est une adhésion à l'union, c'est une mesure de protection naturelle, c'est le commencement du droit qui nous revient d'exercer un contrôle influent sur le grand trafic qui bientôt s'écoulera de l'est à l'ouest par voie de l'isthme du Darien et reconstruira votre marine marchande. Elle fournira de nouveaux marchés pour les produits de nos fermes, de nos boutiques, et de nos manufactures.

Elle rendrait de suite l'esclavage intolérable à Cuba et Porto-Rico et plus tard au Brésil. Elle fixera la condition malheureuse de Cuba et mettra fin à un conflit qui l'épuise. Elle fournira les moyens de payer notre dette honnêtement, sans écraser le peuple d'impôts.

C'est pour fournir aux citoyens le moyen d'obtenir les vivres à plus bas prix que jamais et pour obtenir cette grandeur que l'intelligence, l'industrie et l'esprit d'entreprise des citoyens Américains cherchent à prendre. En vue de l'importance de cette question, je conjure ardemment le congrès de viser aux meilleurs moyens d'obtenir Saint Domingue.

Je suggérerais aux deux chambres de nommer une commission qui aurait le pouvoir de négocier avec les autorités de Saint Domingue afin de faire l'acquisition de cette île. Je suggère de plus qu'on fasse une appropriation pour défrayer les dépenses faites par cette commission. La question sera ensuite décidée sur une résolution d'annexion comme cela est arrivé pour le Texas. Je suis convaincu qu'il résultera de grands avantages de l'acquisition de cette île ; dans le cas contraire nous ne pouvons nous attendre qu'à des calamités. Il suffit d'un examen pour se convaincre de son utilité.

Il est regrettable que nos représentations en égard aux effets pénibles, spécialement pour le revenu des Etats-Unis, de sa politique ainsi que du gouvernement mexicain, en exemptant des taxes une grande portion de son territoire sur nos frontières, aient été infructueuses.

J'ai lieu de croire que vous prêterez toute votre attention à cette question qui doit bénéficier à notre politique.

C'est l'intérêt des nations qui nous avoisinent de prendre des précautions contre ceux qui ont commis des crimes en deçà de leurs frontières et qui cherchent un refuge à l'étranger. Nous avons à ce sujet des traités d'extradition consentis par les républiques de l'Amérique Centrale, et beaucoup d'autres sont en progrès.

Le congrès devra s'occuper des procédés de la commission dans les réclamations contre le Venezuela, comme je l'ai communiqué dans mes messages du 4 mars 1869, 1er mars 1870, et 21 mars dernier.

Il est de l'intérêt évident des deux nations qui s'avoisinent, principalement, d'empêcher l'impunité de ceux qui peuvent avoir commis de grands crimes dans les limites de leurs frontières, et qui sont allés chercher un refuge à l'étranger. A cet effet, des traités d'extradition ont été convenus avec plusieurs des Républiques de l'Amérique Centrale et d'autres sont en bonne voie de progrès. Il est désirable qu'il fasse aussitôt que possible connaitre son opinion sur les procédés de la Commission des réclamations contre le Venezuela, ainsi que je l'ai communiqué dans mes messages du 4 mars 1869, du 13 mars 1870, et du 31 mars 1870.

On n'a pas jugé à propos de distribuer aucun argent reçu de ce gouvernement, avant que le congrès ait décidé à ce sujet. Le massacre à Tien-Tsin de résidents français et russes, accompagné d'actes d'une barbarie atroce, est justement considéré par plusieurs comme ayant été prémédité et de nature à faire croire que c'était l'intention des indigènes d'exterminer et faire disparaître tout étranger de l'empire chinois. On ne saurait établir, cependant, cette supposition sur des témoignages certains, et le gouvernement de Pekin semble s'être honorablement acquitté de ses obligations : on pourrait plutôt croire à une alliance à cette fin entre les autorités locales et la populace. Malheureusement la nouvelle de la guerre entre la France et la Prusse fut connue en Chine peu de temps après ce massacre, et il paraitrait que l'esprit populaire se serait imbu de l'idée que si la guerre s'étendait jusqu'en Chine, elle aurait l'effet de neutraliser l'influence chrétienne en même temps que sa puissance. Prévoyant les troubles considerables qui résulteraient de l'expulsion des étrangers résidents en Chine, et voulant éviter toutes difficultés à ce sujet, j'ai invité la France et l'Allemagne du Nord à une suspension temporaire des hostilités en Orient, afin de promouvoir et établir solidement l'influence américaine et européenne en Chine ; cette faveur m'a été accordée et les puissances belligérantes ont donné des ordres à cette fin, par l'entremise de leurs commandants en Orient.

Depuis l'ajournement du Congrès, les ratifications du traité avec la Grande-Bretagne pour l'abolition des cours mixtes et pour la suppression du commerce des esclaves ont été échangées. On pense que le commerce des esclaves est maintenant restreint aux côtes Africaines d'où les esclaves sont rendus sur les marchés Arabes. Les ratifications de la convention de la naturalisation entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, ont aussi été échangées pendant la vacance, et ainsi se termina la longue dispute entre les deux gouvernements. En avril dernier, alors qu'occupé à préparer une réserve militaire près de Pembina, un corps d'ingénieurs découvrit que la ligne ordinairement convenue, entre les Etats-Unis et les possessions britanniques à cette place est à peu près 4,700 pieds au Sud de la vraie position du 49me parallèle, et qu'en parcourant la ligne qu'on suppose être la vraie position de la parallèle, le fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson se trouve dans les limites des Etats. Cette information avant été faite au gouvernement, je fus requis de consentir à ce que le fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson continua à être occupé par les anglais. Cependant je pense qu'il est très important que cette partie de la frontière soit nettement definie par une commission des deux gouvernements, et je soumets ici les estimés des dépenses que doit entraîner cette commission, et je recommande une appropriation à cette fin.

Les terres de la frontière ont déjà été fixées et marquées, du sommet des montagnes rocheuses jusqu'à la Baie Georgie. On devrait maintenant faire la même chose, depuis le Lac des bois jusque au sommet des montagnes rocheuses.

Je regrette de dire qu'on en est venu à aucune conclusion, par rapport aux réclamations contre l'Angleterre pendant la révolte. Le Cabinet de Londres, autant qu'on peut en juger, ne paraît pas vouloir concéder que le gouvernement de Sa Majesté s'est montré négligent, et que nous possédions de justes raisons de réclamations contre eux.

J'ai en conséquence recommandé au Congrès d'autoriser la nomination d'une commission pour constater les montants et fixer leurs réclamations, en en donnant avis aux représentants de Sa Majesté, et que les Etats-Unis fussent autorisés à régler ses réclamations afin que le gouvernement eut le contrôle responsable de toutes les demandes contre la Grande-Bretagne.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que, du moment que le gouvernement de Sa Majesté sera disposé à régler entièrement et amicalement ces réclamations, les Etats-Unis les prendront en considération avec un sincère désir d'en venir à un réglement compatible avec l'honneur et la dignité des deux nations.

La conduite suivie par les autorités canadiennes, à l'égard des pêcheurs des Etats-Unis, pendant la dernière saison, n'a pas été marquée par un sentiment d'amitié. Par le traité de 1818 il fut convenu, que les habitants des Etats-Unis jouiraient pour toujours, en commun avec les sujets anglais, du droit de pêcher dans certaines eaux non mentionnées dans le traité, c'est-à-dire en deçà des trois milles des ports bordant les rivages anglais. Depuis grand nombre d'années il était d'habitude de mettre les pêcheurs américains en garde contre la violation des droits de la Grande-Bretagne.

Il paraît que le gouvernement Impérial a délégué en tout ou en partie sa juridiction ou son contrôle sur ces pêcheries intérieures à l'autorité coloniale, connue comme la Puissance du Canada, et ce delegue independant mais non responsable à exercer son pouvoir comme entre ennemis.

Des vaisseaux ont été saisis sans avertissement, en violation de la coutume suivie auparavant, conduits dans les ports canadiens et condamnés après l'interruption de leurs voyages.

Il y a lieu de croire que cette conduite rigoureuse et vexatoire avait pour but, en traitant durement les pêcheurs américains, de produire quelque effet politique sur notre gouvernement.

Les statuts de la Puissance du Canada assument une juridiction encore plus large et plus impossible sur les vaisseaux des Etats-Unis. Ils autorisent les officiers à amener dans le port tout vaisseau naviguant à moins de trois milles des côtes, baies ou ports du Canada, d'examiner la cargaison, de faire prêter serment au capitaine, et de lui infliger une forte amende s'il ne répond pas la vérité. Et si on trouve un tel vaisseau qui se prépare à pêcher à moins de trois milles des côtes, baies ou ports, sans licence ou après l'expiration du temps fixé dans la dernière licence, ces mêmes statuts pourvoient à ce que le vaisseau, ses appareils de pêche, etc., etc., soient confisqués, et on ne donnait aucune condamnation en vertu de cette loi.

Si les autorités du Canada essaient de le mettre en vigueur, il sera de mon devoir de prendre les mesures nécessaires pour faire protéger les droits des citoyens des Etats-Unis.

Les officiers de Sa Majesté prétendent que les bâteaux de pêche des Etats-Unis n'ont pas le droit d'entrer dans les ports ouverts des possessions britanniques, excepté pour s'abriter contre la tempête et réparer leurs avaries, pour acheter du bois ou faire de l'eau. Qu'ils n'ont pas droit d'entrer à la douane britannique ni de trafiquer, si ce n'est pour acheter et prendre de l'eau et qu'ils doivent quitter le port vingt heures après que l'ordre leur en a été intimé. On n'a pas reçu d'information nous disant que des prises de bâteaux pêcheurs portant le pavillon américain avaient eu lieu en vertu de ce droit.

Les Etats-Unis ne peuvent pas reconnaitre ce droit tel que base sur la convention de 1818. On espère que le gouvernement de Sa Majesté n'insistera pas sur ce point. Pendant les conférences qui précédèrentles négociations de la convention de 1818, les commissaires britanniques proposèrent de refuser aux pêcheurs des Etats-Unis le privilège de trafiquer avec tous les sujets de Sa Majesté résidant dans les limites désignées pour les Etats-Unis et de plus qu'il ne serait pas légalement permis aux bâteaux pêcheurs des Etats Unis, d'avoir à leur bord, des effets, des denrées ou des marchandises quelconques, excepté ce qui pourrait leur être nécessaire pour faire leur voyage, et tout bateaux des Etats qui enfreindra ce réglement sera saisi et sa cargaison confisquée.

Cette proposition qui est identique à l'interprétation que l'on donne aujourd'hui au langage de la convention, fut emphatiquement rejetée par le commissaire américain et abandonnée dès lors par les plénipotentiaires anglais ; et l'article 1er, tel qu'il est écrit à la convention, lui fut substitué. Si l'on soutenait toutefois que cette réclamation est fondée sur les statuts provinciaux ou coloniaux et non sur la convention, ce gouvernement ne pourrait que considérer comme défavorable et en contravention à l'esprit suivi à la lettre du traité, de l'exécution fidèle duquel le gouvernement impérial est seul responsable. Dans la prévision que les autorités canadiennes peuvent essayer durant le cours de la saison prochaine à rejeter vis-à-vis de nos pêcheurs des actes de mauvais voisinage, je vous ai recommandé de donner à l'exécutif le pouvoir de suspendre par proclamation l'opération des lois qui autorisent le transit des effets, articles et marchandises en entrepôt, et d'empêcher leur entrée du Canada dans notre territoire. En outre, cette mesure extrême étant devenue nécessaire pour suspendre l'opération de toutes lois en vertu desquelles il est permis aux vaisseaux de la puissance du Canada de naviguer dans les eaux des Etats-Unis. Cette disposition malveillante s'est manifestée de la part du Canada, lorsqu'il a soutenu la réclamation du droit d'exclure les citoyens des Etats-Unis de la navigation du St. Laurent. Ce fleuve forme ou constitue un débouché naturel vers l'Océan pour huit des Etats, ayant une population réunie d'environ 17,600,000 habitants et un jaugeage réuni de 666,375 ton. sur les eaux qui se déchargent dans ce fleuve. Le commerce étranger de nos forts sur ces eaux est ouvert à la compétition Anglaise et la plus grande partie s'en fait dans des vaisseaux Anglais. Si les matelots Américains sont exclus de cette avenue naturelle vers l'Océan, le monopole du commerce direct des ports des lacs avec l'Atlantique se trouverait en des mains d'étrangers dont les vaisseaux dans leur voyage transatlantique, ayant un accès libre à nos ports des lacs qui serait refusé aux vaisseaux Américains en destination semblable par les Etats, proposition dont l'injustice est palpable. Durant l'administration de Mr. John Quiney Adams, Mr. Clay démontra d'une manière irréfutable le droit naturel des citoyens des Etats-Unis à la navigation de ce fleuve, soutenant que l'acte du congrès de Vienne, en ouvrant le Rhin et les autres rivières à la navigation, montrait que les juristes et les hommes d'état de l'Europe jugeaient que les habitants d'un pays traversé par une rivière navigable ont un droit naturel à jouir de la navigation de cette rivière pour se rendre à la mer ou en revenir, quoique coulant parfois à travers le territoire d'une autre puissance.

Ce droit n'exclut pas le pareil droit du Souverain possédant le territoire au travers duquel le fleuve débouche dans l'Océan, de faire telles régulations relatives à la politique de la navigation qui peuvent être raisonnablement nécessaires, mais ces régulations devraient être basées sur un esprit libre de parti pris et ne devraient pas imposer des embarras inutiles à qui a le droit de transit.

On a trouvé plus avantageux dans la pratique d'arrêter ces réglements de consentement mutuel. Les Etats-Unis sont prêts à faire, relativement à la police du St. Laurent, tout arrangement raisonnable que l'Angleterre pourrait suggérer. Si la réclamation faite par M. Clay était juste alors que la population des Etats bordés par les rives des lacs n'était que 3,400,000, elle acquiert aujourd'hui une bien plus grande force et équité du fait de l'augmentation de la population, de la richesse, des produits et avantages des Etats sur la frontière canadienne. M. Clay appuie sonargument en faveur de notre droit dont le principe a été, assurait-il, fréquemment et par différentes nations, reconnu par une loi pareille, et qu'en a étendu a plusieurs autres grands fleuves en vertu du traité conclu à Mayence en 1831. Le Rhin fut déclaré libre à partir du point où il devient pour la première fois navigable jusqu'à la mer. En vertu de la convention entre l'Espagne et le Portugal conclue en 1835, la navigation de l'Adoure sur tout son parcours fut déclarée libre à tous les sujets des deux pays. En 1853, la confédération argentine déclara libre par une traité la navigation du Panama et celle l'Uruguay aux vaisseaux marchands de toutes les nations. En 1856 la guerre de Crimée se termina par un traité qui rendit libre la navigation du Danube. En 1858 la Bolivie déclara par traité qu'elle regardait les fleuves Amazone et la Plata conformément aux principes fixés de la loi nationale comme de grandes voies ou chenaux ouverts par la nature au commerce de toutes les nations.

En 1859 la rivière Paraguay fut déclarée libre par un traité, et, en décembre 1866, l'empereur du Brésil, par décret impérial, déclara l'Amazone ouverte aux vaisseaux marchands de toutes les nations sur toute la frontière du Brésil.

La plus grande autorité anglaise parlant sur le sujet, tout en affirmant le droit abstrait de la réclamation de l'Angleterre, dit qu'il est difficile de nier que la Grande-Bretagne puisse baser son refus sur la stricte loi, mais il est également difficile de nier : 1o. Qu'en agissant ainsi, elle se montre sévère et met en vigueur une loi rigoureuse ; 2o. Que sa conduite au sujet de la navigation du St. Laurent est en contradiction avec sa conduite au sujet de la navigation du Mississipi.

Sous le prétexte qu'elle possédait un petit domaine, traversé par le Mississipi, elle insiste sur le droit de naviguer sur toutes les eaux de la rivière, et, sous le prétexte qu'elle possède les deux rives du St. Laurent à l'endroit où il se décharge dans la mer, elle dénie aux Etats-Unis le droit d'y naviguer. A peu près la moitié des eaux des lacs Ontario, Erie, Huron et Supérieur, et tout le lac Michigan, dans lesquels le fleuve se confond, sont la propriété des Etats-Unis.

Toute la nation est intéressée à obtenir un transit à bon marche, des états agricoles de l'Ouest au bord de l'Atlantique. Ce transit assure une plus grande rémunération pour leur travail, aux habitants des bords de la mer, il offre à toute la nation des vivres à meilleur marché ; et une augmentation au surplus annuel de richesse publique.

On espère que le gouvernement de la Grande-Bretagne abandonnera la réclamation impossible à laquelle l'ont poussée ses Provinces du Canada.

La dépression survenue dans notre commerce est un sujet sur lequel j'ai spécialement appelé votre attention à la dernière session, on a suggéré, pour lui rendre sa prospérité, de compter plus à l'avenir sur les pays situés au sud de nous et sur la Chine et le Japon.

Nos représentants auprès de ces Gouvernements ont employé leur influence pour encourager le commerce entre les Etats-Unis et ces pays où ils ont été accrédités, mais c'est un fait, que presque tout le commerce se fait dans les vaisseaux étrangers ; tant que cet état de choses existera, on ne peut commander notre part du commerce du monde, et les vaisseaux américains ne font pour ainsi dire aujourd'hui que le commerce entre les Etats du Pacifique et la Chine et le Japon. Je dois recommander une politique libérale envers cette ligne de steamers américains, une politique qui assure ses succès et même augmente son utilité. La construction des steamers en fer, les seuls qui puissent lutter avec les navires étrangers, coûte tellement plus aux Etats-Unis que sans l'aide du Gouvernement, on ne peut les bâtir ici avec succès. Plusieurs propositions seront soumises au Congrès pendant la présente session, qui auront pour but de chercher un remède contre ce mal, même si ça tirait beaucoup sur le trésor national.

Je me flatte que l'encouragement qui sera donné sera de nature à aider aux vaisseaux américains sur les hautes mers et à la construction des vaisseaux à terre. La condition des archives au département de l'Etat demande que le

Sensation dans un Collége Catholique. Un boucher atteint d'aliénation mentale attente à la vie des prêtres.

Du Commercial de Cincinnati nov. 26.

Vers quatre heures hier après midi, un individu au front bas et à mine patibulaire entra dans le Collège des Jésuites au coin de la septième rue et de la rue Sycomore, juste au moment où une des classes enfilait le magnifique vestibule, et brandissant avec menaces une hachette qu'il tenait à la main, il déclara qu'il avait l'intention d'exterminer tous les prêtres de la maison. La vue d'un mortel si étrange et si féroce était si inouie, que les jeunes gens, et leurs saints gardiens furent d'abord frappés de terreur, mais reprenant leur sang froid, en le voyant s'avancer, et faire des moulinets avec son instrument meurtrier, ils se ruèrent sur lui et le terrassèrent. Les pères O'Neil et Chambers et plusieurs étudiants tinrent leur prétendu meurtrier par terre, tandis qu'un domestique allait avertir la police, mais réussissant à dégager ses bras, le visiteur altéré de sang, tira de sa ceinture deux terribles couteaux de boucher, et taillada si bien les mains et les bras de ses vainqueurs, qu'il jugèrent prudent de lâcher prise. Alors se relevant, ce furieux poursuivit devant lui le saint troupeau effrayé. La plupart des étudiants se réfugièrent sagement dans la rue, car cet homme déployait alors une force de lion, et en aurait certainement tué quelques uns s'il les eût rejoints. Le furieux pendant quelques minutes fut en pleine possession du vestibule du Collège tandis que les occupants de la maison étaient enfermés à clef dans leurs chambres, ou dans un état complet de découragement sur le trottoir. Plusieurs pompiers des "*Fours*," en face du Collége, s'apercevant de l'émoi qui régnait chez leurs voisins, se rendirent sur les lieux et, apprenant ce dont il s'agissait, ils entrèrent dans le corridor, s'élancèrent sur le prétendu tueur de prêtres et le firent prisonnier. Il fut désarmé et remis au sergent de ville McDermott. Son nom est Anthony Hook. Il est boucher de son métier, est âgé de vingt-six ans, et travaille dans l'abattoir de Beresford et Cie., à Deercreek. Il a été bien près d'être le héros de la plus grande sensation locale de la saison mais heureusement pour ceux qui luttèrent contre lui, qu'il ne couronna pas son *œuvre* avec une en ière satisfaction Il réussit, cependant, à faire une profonde blessure au bras du père O'Neil, a séparer presqu'entièrement l'un des doigts du père Chambers, et à faire de petites entailles aux mains des frères Foley et Monahan. Nous sommes heureux de dire que leurs blessures ne sont pas dangereuses. Hook n'est pas toujours dans cet état d'esprit, mais il est sujet à des "crises périodiques" L'été dernier il fut frappé d'insolation, et s'en est toujours ressenti depuis. Lorsqu'on lui demanda à la station de police quels motifs il avait en assaillant le collège, il répondit d'abord que c'était pour prendre possession d'un coffre rempli d'or qui était dans le corridor et dont un aventurier hardi pouvait s'emparer ; et ensuite, qu'en retournant chez lui après son travail, l'idée lui était venue d'entrer et de s'amuser aux dépens des prêtres.

Nouvelles Locales.

ADMIS A CAUTION.—M. Edward Coote, accusé, comme on le sait, d'avoir mis le feu à son magasin d'épiceries, rue St. Paul, vient d'être admis à caution. M. W. G. Bradley, fabricant, et H. Swain, ont répondu pour lui chacun d'une somme de $1.000.

DEUX HARDIS VOLEURS.—Samedi dernier, vers 2 heures p. m., William Ryan et Peter O'Rourke, deux gibiers de potence, entraient dans le magasin de M. Beauchamp, sur la rue Notre-Dame. Se croyant en pays conquis, l'un d'eux fit main basse sur les marchandises en présence du propriétaire et des commis, et l'autre se livrant à une boxe furibonde, tapait à droite et à gauche. La police attirée par les cris, vint bientôt au secours des assaillis, et arrêta les délinquents.

TROUVÉ.—Une robe de buffle, trouvée dans la rue Gosford, a été déposée à la station centrale de police, où son propriétaire peut venir la réclamer.

VOL.—Dans la nuit de samedi, des voleurs se sont introduits dans le magasin de MM. Morgan et Smith, rue Albert, et ont dérobé plusieurs jambons.

ADMIS A CAUTION.—Le Dr. Moorhouse, de St. Jean, accusé d'avoir causé involontairement la mort d'un de ses malades, vient d'être admis à caution.

"L'AUSTRIAN."—Ce vapeur qui est parti de Portland pour Liverpool, à 5. P. M, avait à bord trente six passagers de cabine et cinquante d'entre-pont

TENTATIVE DE SUICIDE.—Hier, dans l'après-midi, le nommé Charles Bourgoin, demeurant dans la rue Labelle, essaya d'attenter à ses jours en se coupant le cou avec un rasoir.

Le rasoir n'étant pas tenu d'une main assez ferme, fit des blessures, graves il est vrai, mais qui ne sont pas considérées comme mortelles.

Bourgoin ne jouissait pas depuis quelque temps de la plénitude de ses facultés mentales ; le décès de sa femme, qui, contre son gré, avait embrassé la religion protestante, et qui avait refusé d'abjurer avant de mourir, a été certainement une des causes qui l'ont poussé à cet acte de désespoir.

DEPECHES DU SOIR.

Les victoires des Français se confirment.

New-York, 5.—Des dépêches de Tours déclarent que les parisiens soutiennent leurs positions avec un plein succès.

Le gén. Ducrot n'a pas été repoussé dans le combat de jeudi.

Son armée au contraire occupe une forte position sur le côté Est de la Marne.

Londres 4.—L'Archevêque de Westminster a lancé un vigoureux mandement qui a été lu dans toutes les églises aujourd'hui et dans lequel il proteste contre l'invasion de Rome par les Italiens qui ont déposillé le Pape de son pouvoir temporel.

Il dénonce cet acte comme étant un sacrilège de la part du roi, une trahison de la part du peuple, une violation politique et nationale de la justice et un outrage aux lois internationales. Il déclare cet acte comme contraire aux principes religieux et moraux, et hasardeux pour la stabilité des gouvernements et des trônes.

New-York, déc. 4.—Le voilier *Holland* de Liverpool est arrivé ici.

Un correspondant de Tours télégraphie que le gouvernement a reçu des nouvelles des quartiers-généraux du général d'Aurelles le 3, et de Paris le soir du 2.

L'engagement dans lequel prit part le 15e et le 16 corps, lundi, fut fait par la division du général Von Poppenheim, appartenant au corps du général Von Der Tann. Il était supporté par les divisions de cavalerie du Duc d'Albrechts et Stolbergs, et la 22e division d'infanterie de Von Willichs. La bataille dura toute la journée sans aucuns résultats décisifs. Les français se sont battus avec un courage extraordinaire et beaucoup d'habileté. A la tombée de la nuit, le 15e corps occupait Arthenay, et le 8e corps une position s'étendant au Nord tout le long du chemin de fer conduisant à Paris.

Une dépêche de Paris rapporte que les avantages remportés par Ducrot et Vinoy sont de la plus haute importance.

Vinoy, avec deux divisions du 2d corps, réussit à se frayer un chemin le 29 vers Ringis et ne rebroussa chemin que pour permettre à Ducrot de surmonter les obstacles qui s'opposent à une marche poussée plus loin.

New-York, 5.—Le rapport du secrétaire de la marine est publié. Il dit que, malgré les sommes énormes payées par le département, les dépenses ont été diminuées à ce point, qu'elles sont plus d'un million de piastres moindres pour l'année 1870 que pour l'année 1869.

Il démontre que le département de la marine en répondant aux vues économiques du pays, le fait au détriment de notre commerce sur les mers étrangères et des droits de nos citoyens en pays étrangers, et que quarante vaisseaux de guerre ne suffisent pas pour protéger cent quarante millions d'eaux navigables et un littoral de sept mille milles.

Il soutient que les canons de la marine sont le seul moyen de faire respecter le gouvernement et de protéger ses citoyens à l'étranger, et que presque chaque malle qui nous arrive, nous annonce qu'on a eu de nouveau recours à la protection de la marine sur les mers étrangères, et surtout que les événement du jour en Europe demandaient la présence de nos vaisseaux de guerre pour veiller aux intérêts des citoyens américains, tandisque chez les nations à demi civilisées de l'Orient, des insurrections qui affrontaient même la puissance des gouvernements amis, causaient un malaise continuel à notre commerce.

DEPECHES DE MINUIT.

LA GUERRE.

Brillante victoire de Garibaldi sur les Saxons.

Les Zouaves Pontificaux sont taillés en pièces. Le Col, Charrette est blessé.

LES PRUSSIENS OCCUPENT ORLEANS

Les Français repousses de Chevilly.

Les pertes des Saxons.

Londres, 5 déc.—Les pertes éprouvées par les prussiens dans les batailles autour de Paris, du 30 au 2 dec., sont estimées à 1800 hommes. Quatre regiments des forces saxonnes, les 14e, 10e, 17e, 18e, ont eu 15 officiers tués et 73 blessés.

Le nombre total des prisonniers français, peut être evalue à 3 000.

Les nouvelles de Paris reçues à la date de dimanche soir tard, disent que les français n'ont pas effectué de nouvelles attaques sur les lignes prussiennes

Versailles, 4, p. m.—Les français devant Vincennes ont reçu des renforts.

La division du Gen. Werzern prit aux français 7 canons et 1000 prisonniers, parmi lesquelles se trouvait un général et sept officiers.

Garibaldi remporte une Victoire sur les Prussiens.

Lyon, 3 dec.—Les troupes sous le commandement de Garibaldi et celles sous le général Werder se sont battues toute la journée Samedi entre Autun, département de Saone-et-Loire, et Arnay-le-Dacien, département de la Côte d'Or. Les français furent victorieux, et le Général Cremer poursuivit vivement les prussiens en déroute.

Les prussiens retraitent sur Rheim.

Lille, 4 soir.—L'armée prussienne du Nord retraite sur Rheims.

Tours 4.—Vendredi, les prussiens reprirent aux français les places suivantes : Fermeniers, Gaillonville, Neuville et Villepain.

On rapporte qu'on s'est battu avec acharnement hier sur toute la ligne. Les Zouaves pontificaux furent taillés en pièces, ils perdirent les trois quarts de leur bataillon.

Le Colonel Charrette, leur commandant, a été blessé.

On a reçu des nouvelles de Belfort en date de samedi—Les allemands avaient commencé le bombardement.

Le Prince Frédéric Charles repousse les français.

Versailles, dec 4.—Hier, le Prince Frédéric Charles avec le 3e et 9e corps, repoussa l'ennemi près de Chailly et de Chillers jusqu'à la ferme de Forresse d'Orleans, et s'empara de deux canons.

Florence, 5 déc.—Le duc d'Aoste a officiellement notifié la deputation de Cortès espagnol, qu'il acceptait la couronne d'Espagne.

Il accompagnera probablement la deputation à Madrid.

Washington 5.—La chambre fut appelée à l'ordre par l'orateur Blair.

La séance fut ouverte par une prière par le Chapelain le Rév. Dr. J. G. Butler—On fit alors l'appel nominal.

L'or peu actif, ouvert à 111¼ et fermé à 111.

New-York, 5 dec.—Le Steamer *City of Baltimore* est arrivé de Liverpool.

Londonderry, 5.—Le Steamer *North American* est arrivé de Québec.

Londres, 5 dec.—On a publié la réponse de Granville à la dernière note de Gortschakoff.

Il n'a plus rien à ajouter à son premier appel aux lois internationales.

Il sait qu'on a suggéré qu'un Congrès Européen s'assemblat pour régler cette question et d'autres, mais que ces propositions n'avaient pas encore été adoptées.

Occupation d'Orléans par les prussiens.

Des nouvelles officielles annoncent que dans la soirée du trois, de Paladines a averti le gouvernement de la nécessité d'evacuer Orleans, et de retraiter sur la rive droite de la Loire. LeGouvernement répondit qu'il vaudrait mieux tenir fermé à Orleans, mais de Paladines ayant de nouveau représenté au Gouvernement la nécessité de retraiter, on lui donna la permission d'agir comme il le désirait. Le 4 Dec. à midi de Paladines télégraphia au Gouvernement, qu'il avait changé d'idee et qu'il gardait Orléans.

Sur ces entrefaites, Gambetta se mit en route pour cette ville, mais en approchant de La-Chapelle, les prussiens firent feu sur sa voiture et Gambetta retourna à Tours où il trouva une dépêche du Gen. Peiletier, annonçant que l'ennemi avait demandé l'évacuation d'Orléans, menaçant de bombarder la ville, et que le Gen. Peiletier, au nom du Gen. de Palladine, avait accordé cette demande.

En conséquence, les canons de la marine furent enclouès, la poudre detruite et à minuit les prussiens occupèrent Orleans.

Des dépêches du chef du corps d'armée, annoncent que la retraite s'est effectuée en bon ordre mais qu'on a reçu aucune nouvelle de Palladines.

Les français repoussés de Chevilly.

Versailles, 5 déc.—Les français ont été chassés de Chevilly et ont abandonné Champigny sur Marne.

Ils se massent maintenant du côté de Creteil. Le froid est très vif, les troupes souffrent beaucoup des intempéries de l'air.

Le Gén. Manteuffel est à Rouen.

Vienne, 5 dec.—La réponse de la Russie à la dernière note de Beust, a été reçue hier.

Elle est identique à la reponse faite à Granville.

Londres, 5 dec.—Les Allemands disent qu'à Beaune ils ont combattu onze mille contre trente-mille français.

Londres, 5.—Il est rumeur qu'Erlanger fait des approvisionnements au Hâvre, pour les Parisiens après que la guerre sera terminée.

L'évêque Merrnillod dit qu'il est faux qu'on ait tenté les soldats français en Allemagne pour leur faire abjurer leur religion.

Lisbonne, 5.—Le Général Gialdini sera très certainement le ministre Italien à Madrid.

Florence, 5.—Le Duc d'Aoste en recevant la couronne de la députation Espagnole, les felicita de ce que l'Espagne avait réussi à réconcilier l'ordre avec la liberté.

Il promet de maintenir les traditions constitutionnelles de sa famille, et qu'il croyait que sa conduite serait telle que tous les partis reconnaitraient son honnêteté d'intention.

Une dépêche spéciale de Berlin au *World* dit que la Russie flatte le peuple, et offre au Sultan une alliance formelle qui garantira l'integrité de la puissance turque.

Marché de Chicago.

Chicago, 5.—Farine tranquille ; blé ferme, No. 2, Chicago du printemps $1.06 ; mais ferme, vieux mêlé No. 2, 53c ; avoine ferme, plus cher ½—ventes à 38½ ; seigle tranquille, vente de N. 2, 67½ à 68 ; orge ferme, pour No. 2 du printemps 78c à 78½.

Lard mess, $18.75 ; vendeurs en décembre ou en janvier ; saindoux 11½.

Cochons préparés plus cher, 25 ventes à $7.75 ; cochons vivants, actifs $6.25 à 6.70.

Charbon, languissant, $3.50 à 5.75.

Reçu : 9,000 farine ; 71,000 blé ; 6,5000 cochons ; Expédié : 7,000 farine ; 2,000 blé ; 26,000 avoine ; 1,000 seigle ; 2,000 cochons.

Annonces Nouvelles.

ANCIEN MAGASIN MORISON,

450—RUE NOTRE-DAME—450

(Près la Rue McGill)

E. TURGEON.

EXCELLENTS MARCHÉS!!

29 août 1870. 242

FONDS DE BANQUEROUTE DE

MARCHANDISES SÈCHES

A l'ancienne place de M. Narcisse Marien, voisin du Dr. Picault, à la por e ouest de la Rue St. Denis,

77 Rue Notre Dame.

Un assortiment complet et varié de Marchandises Sèches sera vendu pour le PREMIER Janvier prochain, par ordre du Syndic.

Les Dames et les Messieurs ainsi que les Institutions de Charité feront bien de venir faire une visite, et ils épargneront 50 par cent en venant faire leurs achats pendant le premier mois de la vente.

Les Messieurs pourront acheter leurs habits d'hiver à moitié prix du prix coutant.

L'Etablissement contient un large assortiment de Tweeds, Anglais, Ecossais, Allemands et Canadiens, Etoffes, Marchandises de Gout, Flanelles, Boutons, Indiennes, Gants, Soie Noir, Couvre-pieds, Rubans, &c., &c.

Toutes les marchandises sont marquées en chiffres afin de faciliter les acheteurs de choisir parmi l'assortiment leurs achats.

Les Marchands de la campagne, en venant faire une visite, pourront acheter à meilleur marché que dans aucune maison en gros.

Venez faire une visite avant d'acheter ailleurs et vous serez satisfaits.

N'oubliez pas la place

77. RUE NOTRE DAME, 77

S. CARSLEY.

3 décembre. as-22.

Pension Demandé.

Un monsieur Anglais, parlant un peu le français, désirerait trouver dans une Famille Française, une Chambre et la Pension.

S'adresser à C. H., par lettre, au Bureau du *Pays*, en indiquant les conditions.

6 déc. al-21

COMMERCE.

Temperature.

—Température à l'ombre observée par JOHN UNDERHILL, Opticien de la Faculté Médicale de l'Université McGill, No. 269, Rue Notre-Dame.

Montréal, 5 déc. 1870.

6 p.m. hier.	9 a.m. ce matin.	1 p.m. aujourd
32°	27°	34°
Maximum.	*Minimum.*	*Moyenne.*
31°	23°	28·5

Corrigé suivant le Baromètre Averoide:

6 p.m. hier.	9 a.m. ce matin.	1 p.m. aujourd.
29.78	30.16	30.15

Rapport quotidien de la halle aux Cereales.

(Du *Herald* de Montréal.)

Montréal, samedi, 2 déc

FARINE par baril de 196 lbs. — Extra supérieure, $6.40 à $6.50 ; extra, $6.20 à $6.25 ; de fantaisie, $5.80 à $5.90 ; Supérieure fraiche moulue de blé du Canada, nominale $5.50 à $5.75 ; superfine des Etats de l'ouest $5.00 en entrepôt ; Supérieure Mi-forte de blé du Canada, $5.70 à $5.75 ; Farine forte de boulanger, $5.90 à $6.00 ; superfine de blé de l'Ouest (canal Welland), on demande facilement $5.60 ; échantillons de la cité de Superfine (de blé de l'Ouest) $5.55½ facilement ; Superfine No. 2, du Canada $4.90 à $5.00 No. 2, Etats de l'Ouest $4.90 facilement ; Belle, $4.65 à $4.75 ; moyennes, $4.00 à $4.20 ; recoupes, $2.50 à $3.50 ; Farine des Etats-Unis en sacs $2.25 $2.50 ; sacs de la cité (livrée) $2.70 à $2.75½. Le Marché à la farine est encore languissant et les prix sont les mêmes. Les acheteurs n'aiment pas à se hasarder, et les vendeurs seront obligés de faire quelques sacrifices s'ils veulent vendre. On ne rapporte aucuns lots en gros ; petites transactions pour sup. extra et extra à $6 50 et $6.20 respectivement ; fantaisie, donnée à $5 90. Superfine négligée. Petites ventes de quelqués inférieures aux prix cotés. Farine en sacs, tranquille. Reçu rapporté ce matin par le Grand Tronc, 400 brls ; rien par le canal Lachine.

FARINE D'AVOINE, par baril de 200 lbs.—Rare, peu de stock en mains. Dernières ventes rapportées $5.87½

BLÉ, par boisseau de 60 lbs. nominal. Dernières ventes de No. 2 de Chicago du printemps à $1.15. On demande $1.18 à $1.20.

MAIS, par boisseau de 56 lbs.—Nominal à 75 centins en entrepôt.

FROMAGE, par lb—Première qualité 12½ à 13 centins. ; bon, 12 centins ; inférieur, 10 à 11 centins.

BEURRE par lb.—Marché tranquille ; on cote : beurre moitié graisse, 12½ à 15 centins ; ordinaire 16 à 17 centins ; beau 17 à 20 centins. Marché encombré de qualités inférieures et qui se vendent difficilement.

ORGE, par boisseau de 48 lbs.—Marché languissant ; prix cotés de 60 à 62½ cts.

LARD, par baril de 200 lbs.—Marché tranquille ; on cote pour vieux ; Mess, $25.50 à $26.00 ; mess mince rare, $25.00 ; prime mess $18.50 à $19.75 ; prime, $17.00.

VALEURS AMERICAINES.

NEW-YORK, 5 déc. P.M.

	Ouv.	Fer.		Ouv.	Fer.
L'or	111¼		Rock	110	110
Pacific Mail	42½	42¾	N. Western	80¾	....
Telegraph	55	44	Préféré	90	89½
N.-York Cent.	91¾	91¾	Wayne	91¾	....
Erie	24¼	....	5-20's	74	....
Reading	101¾	103	Ex	9	....
Mich. South.	92¾	92¾	Intérêt—2 p. cent		
C. & P.	104¾	....			

MARCHE MONETAIRE.

Montréal, 5 Décembre 1870.

L'or ouvert à 111¼ et fermé à .

Greenbacks achetés à 89¾ et vendus à 90 d'escpt.

Argent dur acheté à ⅝ et vendu à ⅝ d'escpte.

Billets de la Banque du Haut-Canada, achetés à 0 vendus à 0. Change sur Londres à 9.

Change sur New-York 9¼ à 10 d'escpte.

RAPPORT QUOTIDIEN

DU MARCHÉ DES FONDS DE MONTRÉAL.

Montréal, 5 décembre 1870.

FONDS	*Acheteurs.*	*Vendeurs.*	*Dernières ventes.*
Banques			
Montréal	224½	225½	.....
Ontario	106	107	.....
Amérique B. du Nord	108	....	.....
de la Cité	88½	87½	.....
du Peuple	105	....	.....
Molson	108	112	.....
de Toronto	150	155	.....
Jacques-Cartier	113	....	.....
des Marchands	120½	130½	120½ 120½
Cantons de l'Est	115½	....	.....
de Québec	108	....	.....
Nationale	104	....	.....
Union	109½	110½	.....
Royale Canadienne	69	72	.....
des Artisans	70	80	.....
de Commerce	120½	121½	.....
Compagnies			
Minière de Montréal	3.90	4.15	.....
de Cuivre de la B. Hur	25	35	.....
Champ. et St. L. R. R.	18	21	.....
do do 8 p.c. déb...	100	102	.....
do do stg 8 p.c.	89	92	.....
Télégraphe de Mont.	217½	....	.....
do du Peuple	99	104	.....
Navig. du Richelieu	175	....	.....
Navigat'n du Canada	105	110	.....
Ch.de fer de la Cité	156	172	156 .....
du Gaz de la Cité	165	....	.....
Bourse	92	100	95 .....
Soc. de Cons. Permanente du Dis. de M.	107½	....	.....
Fonds de la Puissance	110	....	.....
Bons de la Puissance	110	....	.....
Déb. du Gouv. 6 p.c. stg	103	106	.....
do do 6 p.c. ct.	103	106	.....
do do 5 p.c. stg	97	97½	.....
do do 6 p.c. ct.	97½	....	.....
Hâvre de Mont. 8 p.c.	....	....	.....
do do 7 p.c.	....	....	.....
do do 6½ p.c.	105	107	.....
do de Québec 8 p.c.	....	....	.....
do do 7 p.c.	116	119	.....
Fonds de Mont. 7 p.c.	103	105	.....
Corp. de Montréal	101	101½	.....
Aqueduc de Montréal	101	101½	.....

Banque de Montréal, ouverte une peu faible, et baisse un peu depuis samedi.

Banque des Marchands à peine aussi ferme.—Beaucoup de ventes de 120½ à 120¾. Ventes pour livraison faites à 117.

Chemin de fer Urbain, vendu à 156.

Bourse des Marchands à 95.

C. & G. G. GEDDES, Courtiers,
35, Rue St. Jean.

Ventes par Encan.

PAR HENRY J. SHAW.

VENTE IMPORTANTE DE

BEAUX MEUBLES,

En Acajou et en Noyer, élegamment polis.

MM. HILTON ont donné ordre à M. SHAW, de vendre à ses Magasins, dans la RUE ST. JACQUES,

MARDI, LE 6 DÉCEMBRE,

Une très belle collection de

MEUBLES.

COMPRENANT :

Quatre très-élégantes Garnitures pour Salon, en Brocatelle de Soie ; Plusieurs autres Garnitures à meilleur marché et d'un fini plus simple ; Six Garnitures pour Chambre-à-Coucher, en bel Acajou et en beau Noyer, et autres bois ; de très belles Tables à Dîner, Ovales, Buffets, Chaises, &c.

—AUSSI—

Porte-manteau et Pupitres à musique, Sommiers Elastiques, Sommiers en Crin, et une foule d'autres articles. Le tout en moutre LUNDI APRES-MIDI, et jusqu'à l'heure de la vente, MARDI.

☞ Vente à UNE heure.

HENRY J. SHAW,
21 Encanteur.

Avis de Syndics.

Acte concernant la Faillite 1869.

DANS L'AFFAIRE DE

WATSON ET WARNOCK, Commerçants, de Montréal, et ALEXANDER WATSON et WILLIAM WARNOCK, associés de la dite Compagnie, comme tels associés, et comme individuellement.

FAILLIS.

Les Créanciers des Faillis susnommés sont par le présent notifiés qu'ils ont déposé dans mon Bureau, un Acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proposition ; et si aucune opposition au dit Acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la publication du présent avis, lequel jour sera SAMEDI, le 10e jour de Décembre prochain, le Syndic soussigné agira en vertu du dit Acte de composition et de décharge suivant ses termes.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.

Montréal, 24 novembre 1870. bs—15

Acte concernant la Faillite 1869.

CANADA.
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Montréal.

Cour Supérieure.

IN RE.

GEORGE SHAW, FAILLI.

VENDREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1871, le soussigné fera application à l'un des Juges de cette honorable Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit Acte.

GEORGE SHAW,
Failli.

Par PERKINS & MONK,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 2 décembre 1870. am—22

Acte Concernant la Faillite 1869.

DANS L'AFFAIRE DE

JAMES BAILLIE ET COMPAGNIE,

FAILLIS.

Une troisième feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au douzième jour de DÉCEMBRE 1870, après quoi le dividende sera payé.

T. S. BROWN,
GEORGE STEPHEN,
Syndics.

Montréal, 26 Nov. 1870. bs-16.

Acte concernant la Faillite 1869.

DANS L'AFFAIRE DE

THOMAS HOBSON ET CIE., Commerçants et Marchands à la Commission, de Montréal, et THOMAS HOBSON et JOHN BELL, associés de la dite Compagnie, comme tels associés et comme individuellement.

FAILLIS.

Je, soussigné, DAVID J. CRAIG, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de me présenter leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 11, Rue Hôpital, dans la Cité de Montréal, MERCREDI, le 28e jour de Décembre prochain, à 11 heures de l'Avant-midi, pour procéder à l'examen des Faillis et à l'expédition des affaires de la faillite en général. Les faillis sont par le présent notifiés de s'y trouver.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.

Montréal, 24 novembre 1870. bs—15

Acte concernant la Faillite 1869

CANADA.
Province de Québec,
District de Montréal. } **COUR SUPERIEURE.**

IN RE,

LUC A. DUFRESNE, et ROBERT GRAY, individuellement, et comme antérieurement marchants, et associés, faisant affaires sous la raison sociale Dufresne, Gray & Cie.

FAILLIS.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un consentement par leurs créanciers comme individuellement, et comme antérieurement co-associés, et VENDREDI le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1871, ils s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une ratification des décharges effectuées en leur faveur.

LUC A. DUFRESNE,
ROBERT GRAY,
Individuellement et comme co-associés.

Par PERKINS & MONK,
Leurs procureurs *ad litem.*

Montréal, 2 décembre 1870. am—22

Acte concernant la Faillite 1869.

DANS L'AFFAIRE DE

DAME MARGARET KERR, de la Cité de Montréal, veuve de feu JOHN HENRY EVANS, décédé, en son vivant du même lieu, Ecr., Marchand-Ferronier, la dite Dame Margaret Kerr faisant affaires comme telle dans la dite Cité de Montréal, sous la raison sociale de succession J. H. Evans.

FAILLI.

La Faillie m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 463, Rue St. Paul, dans la Cité de Montréal, JEUDI, le 15me jour de DÉCEMBRE 1870, à 3½ hrs. de l'après-midi, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un Syndic.

North British Chambers.

DAVID J. CRAIG,
Syndic provisoire.

Montréal, 29 novembre 1870. bs-19

Bottines de Bal pour Dames,

à bon marché. Bottes double semelle pour $1 au Magasin de BRODEUR & BEAUVAIS.

5 déc. am—23

Chez les Indiens. — Le lieutenant Herndon affirme qu'on ne peut trouver aucune tribu d'Aborigènes dans les forets les plus reculées de l'Amérique du Sud qui ne possède et ne fasse usage des CÉLÈBRES MÉDECINES DU DR. AYER, et des Cotons de Lowell. On voit sur leurs habits les mots "Trémont," "Suffolk," "Booth," écrits en longues lettres d'un fond rouge et bleu, tandis que, parmi ce qu'ils ont de plus précieux dans leur demeure, se trouvent les PILULES et le CERISIER PECTORAL D'AYER.—Quoique le sol qu'ils habitent leur donne la nourriture et la plupart de leur remèdes, cependant ils sont sujets à certaines maladies qui demande le concours de l'art de personnes plus habiles. 5 déc.—am-23

LE SIROP CARMINATIF DE BIRKS donne un soulagement immédiat aux enfants souffrant des dents. 101

Ventes par Encan.

PAR HENRY J. SHAW.

VENTE IMPORTANTE DE

BEAUX MEUBLES,

En Acajou et en Noyer, elegamment polis.

MM. HILTON ont donné ordre à M. SHAW, de vendre à ses Magasins, dans la RUE ST. JACQUES,

MARDI, LE 6 DÉCEMBRE,

Une très belle collection de

MEUBLES.

COMPRENANT :

Quatre très-élégantes Garnitures pour Salon, en Brocatelle de Soie ; Plusieurs autres Garnitures à meilleur marché et d'un fini plus simple ; Six Garnitures pour Chambre-à-Coucher, en bel Acajou et en beau Noyer, et autres bois ; de très belles Tables à Dîner, Ovales, Buffets, Chaises, &c.

—AUSSI—

Porte-manteau et Pupitres à musique, Sommiers Elastiques, Sommiers en Crin, et une foule d'autres articles. Le tout en moutre LUNDI APRES-MIDI, et jusqu'à l'heure de la vente, MARDI.

☞ Vente à UNE heure.

HENRY J. SHAW,
21 Encanteur.

Avis de Syndics.

Acte concernant la Faillite 1869.

DANS L'AFFAIRE DE

WATSON ET WARNOCK, Commerçants, de Montréal, et ALEXANDER WATSON et WILLIAM WARNOCK, associés de la dite Compagnie, comme tels associés et comme individuellement.

FAILLIS.

Les Créanciers des Faillis susnommés sont par le présent notifiés qu'ils ont déposé dans mon Bureau, un Acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proposition ; et si aucune opposition au dit Acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la publication du présent avis, lequel jour sera SAMEDI, le 10e jour de Décembre prochain, le Syndic soussigné agira en vertu du dit Acte de composition et de décharge suivant ses termes.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.

Montréal, 24 novembre 1870. bs—15

Acte concernant la Faillite 1869

CANADA.
Province de Québec,
District de Montréal. } **COUR SUPERIEURE.**

IN RE,

LUC A. DUFRESNE, et ROBERT GRAY, individuellement, et comme antérieurement marchants, et associés, faisant affaires sous la raison sociale Dufresne, Gray & Cie.

FAILLIS.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un consentement par leurs créanciers comme individuellement, et comme antérieurement co-associés, et VENDREDI le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1871, ils s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une ratification des décharges effectuées en leur faveur.

LUC A. DUFRESNE,
ROBERT GRAY,
Individuellement et comme co-associés.

Par PERKINS & MONK,
Leurs procureurs *ad litem.*

Montréal, 2 décembre 1870. am—22

Acte concernant la Faillite 1869.

DANS L'AFFAIRE DE

DAME MARGARET KERR, de la Cité de Montréal, veuve de feu JOHN HENRY EVANS, décédé, en son vivant du même lieu, Ecr., Marchand-Ferronier, la dite Dame Margaret Kerr faisant affaires comme telle dans la dite Cité de Montréal, sous la raison sociale de succession J. H. Evans.

FAILLI.

La Faillie m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 463, Rue St. Paul, dans la Cité de Montréal, JEUDI, le 15me jour de DÉCEMBRE 1870, à 3½ hrs. de l'après-midi, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un Syndic.

North British Chambers.

DAVID J. CRAIG,
Syndic provisoire.

Montréal, 29 novembre 1870. bs-19

Bottines de Bal pour Dames,

à bon marché. Bottes double semelle pour $1 au Magasin de BRODEUR & BEAUVAIS.

5 déc. am—23

Chez les Indiens. — Le lieutenant Herndon affirme qu'on ne peut trouver aucune tribu d'Aborigènes dans les forets les plus reculées de l'Amérique du Sud qui ne possède et ne fasse usage des CÉLÈBRES MÉDECINES DU DR. AYER, et des Cotons de Lowell. On voit sur leurs habits les mots "Trémont," "Suffolk," "Booth," écrits en longues lettres d'un fond rouge et bleu, tandis que, parmi ce qu'ils ont de plus précieux dans leur demeure, se trouvent les PILULES et le CERISIER PECTORAL D'AYER.—Quoique le sol qu'ils habitent leur donne la nourriture et la plupart de leur remèdes, cependant ils sont sujets à certaines maladies qui demande le concours de l'art de personnes plus habiles. 5 déc.—am-23

LE SIROP CARMINATIF DE BIRKS donne un soulagement immédiat aux enfants souffrant des dents. 101

Annonces Diverses.

"La Banque Jacques-Cartier."

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des ACTIONNAIRES de la BANQUE JACQUES-CARTIER se tiendra dans les Bureaux de la Banque, JEUDI, le 15 DÉCEMBRE prochain, à TROIS heures P. M. précises.

Un des buts principaux de cette assemblée sera de prendre en considération l'opportunité de donner aux Directeurs de la Banque les pouvoirs nécessaires afin qu'ils puissent intimer au Ministre des Finances leur intention de demander une prolongation ou modification de la Charte de la Banque, amendée de manière à contenir et à rendre applicables à la Banque, les dispositions énoncées dans les dix-huit derniers paragraphes de la première section d'un Acte du Parlement du Canada, passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte concernant les Banques et le Commerce de Banque."

De plus, pour autoriser les Directeurs à s'adresser au Gouverneur-Général pour en obtenir une Charte accordant cette prolongation ou modification et contenant ces amendements.

Par ordre du Bureau

H. COTTÉ, Cat-sier.

Montréal, 29 Octobre, 1870. jad-294

BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ qu'un Dividende de QUATRE POUR CENT, sur le Capital payé de cette Institution, pour le semestre courant, a été déclaré aujourd'hui, et que le dit Dividende sera dû et payable à la Banque et à ses Succursales ou Agences, le ou après LUNDI, le SECOND JOUR de

Variétés.

Les Prussiens en temps de pluie.

Le czar Nicolas disait, au commencement de la guerre de Crimée, que trois grands généraux combattaient pour la Russie : les généraux Décembre, Janvier et Février.

Ces puissants destructeurs d'armées sont cette fois rangées sous les drapeaux de la France. Combien la lutte contre eux sera difficile et meurtrière pour les Prussiens, c'est ce dont on peut se faire une idée, en lisant dans les remarquables lettres de M. Julius Wickede, un des correspondants de la *Gazette de Cologne*, le tableau saisissant des misères et des privations qu'ont souffertes déjà les soldats prussiens, dans une campagne d'automne jusqu'ici heureuse :

... Lorsque le soldat n'a eu à porter ses vêtements trempés que pendant l'étape d'une journée où la pluie tombe par torrents, et que, à son arrivée au gîte, il trouve un bon quartier, un accueil amiable, un souper convenable et un coucher sec, l'humidité est facilement supportable pendant la route. Mais c'est là ce qui, pendant cette campagne n'arrive pas dix fois sur cent. Lorsque le troupier a ce qu'il faut appeler une bonne chance, il peut se flatter de trouver le soir une grange, une écurie, une gare de chemin de fer ou quelque salle vide comme quartier pour la nuit. S'il est arrivé dans une ville importante où ne se trouvent que peu de troupes, il aura le luxe du logement bourgeois, avec un lit, un repas, du vin ; le tout, cela va sans dire, avec une figure de ses hôtes qui n'est pas faite pour lui réjouir l'imagination ; ou ne saurait avoir tous les bonheurs à la fois. Mais supposez que 10,000 hommes viennent d'arriver dans une bourgade où il n'y a de logements que pour les officiers, et encore à grand'peine, alors il faut se contenter des abris les plus misérables et se tenir pour fort satisfait d'y être au moins à couvert.

Il n'y a pas à songer à changer de vêtement ; tout est trempé ; cependant on peut essayer de les sécher quelque peu au feu du foyer, où l'on fera cuire en même temps sa ration de viande ou de café reçue en nature ; avec quelque chose de chaud dans l'estomac on prend encore son parti ; ensuite sur la paille, lorsqu'il en y a, les soldats se couchent, les uns contre les autres, pour développer autant que possible de cette " chaleur animale " à laquelle ils doivent s'en remettre du soin de les réchauffer et de les sécher. Que vers le matin, trente ou quarante hommes dans l'état où les a mis une journée de pluie sur les chemins défoncés et pressés dans leurs habits mouillés comme des harengs dans un tonneau, aient développé autre chose que de la chaleur animale et que l'odeur de leur réduit n'ait rien de commun avec celle de l'eau de Cologne, c'est ce que l'on comprendra facilement. Mais c'est un si petit, un si petit malheur au milieu de tant de misères plus graves qu'à peine vaut-il la peine d'en parler.

Seulement, combien il arrive souvent que, durant les longues marches, les pauvres troupiers, couverts de boue de la tête aux pieds, ne trouvent pas même au bout de leur chemin écurie ni grange ! — Au bout du chemin se rencontre quelque beau pré bien inondé ou quelque champ labouré ayant bu plus qu'à sa soif, et pendant qu'il continue, comme dit le proverbe, à tomber des hallebardes, arrivera l'ordre subit au régiment ou à la brigade de vouloir bien se coucher sur place, " avec pleine liberté,—ajoute l'adjutant, crotté jusque par-dessus les épaules aussi bien que son cheval, qui apporte cette nouvelle agréable, — de s'y organiser de son mieux." Il fait bon pour l'officier de pouvoir faire prendre ensuite un temps de galop à sa pauvre monture, pour échapper au roulement de jurons et de malédictions qui éclatent sur toute la ligne. Mais, bon gré mal gré, il faut bien en passer par l'ordre, et heureusement la discipline rigoureuse des troupes prussiennes et allemandes n'a jamais été ébranlée pendant cette guerre par les plus rudes fatigues et les plus dures perspectives.

On fait donc halte sur le champ ou sur le pré qui vous est tombé sous la main ; les faisceaux d'armes se forment, et les soldats harrassés se dispersent pour ramasser dans les buissons et les haies le maigre combustible aussi mouillé qu'eux-mêmes avec lequel ils devront alimenter quelques feux de bivac. Après cent essais infructueux, la flamme brille dans des nuages d'une fumée épaisse et âcre à la gorge ; on verse dans les marmites de zinc de l'eau puisée à une mare voisine, et on y jette tout ce que l'on possède et qui est susceptible d'être cuit ; il en résulte un brouet quelconque tellement aromatisé par la fumée qu'après l'avoir avalé il est presque impossible de savoir si ce qui vous a passé par la gorge était du café ou de la soupe ; néanmoins on avale avec conviction et aussi avec une satisfaction réelle, quoique mélangée ; c'est toujours du moins quelque chose de chaud. Ensuite tout le monde se couche dans la boue, heureux de pouvoir présenter à la flamme un côté du corps qui se rôtit pendant que l'autre gèle et suinte l'humidité.

Après cela, il faut brosser, *poutzer*, et surtout nettoyer constamment les armes que, sans cela, la rouille aurait bientôt mises hors de service ; la cavalerie et le train doivent étriller leurs malheureux chevaux, et les conséquences de toute négligence seraient telles pour l'armée entière que les officiers sont obligés de veiller avec la sévérité la plus inexorable à ce que, quelque fâcheuses que soient les circonstances et la situation de la troupe, ces soins de nettoyage soient accomplis chaque jour.

De tout cela, les princes et les généraux *à la suite qui bivaquent* dans des villas et des châteaux et trouvent à leur arrivée leur dîner cuit par leurs propres cuisiniers, ne se doutent et ne se ressentent que fort peu. De là, lorsque le mauvais temps a régné sans continuité pendant plusieurs jours, une mauvaise humeur s'empare même des troupes les plus ardentes et les mieux dressées pour la guerre, tandis qu'un jour de beau soleil suffit pour que l'on n'entende dans les rangs que des chants et de joyeuses plaisanteries.

On nous en sommes.

Nous lisons l'article suivant dans le *Siècle* du 9 novembre :

" Nous en avons donc fini avec la funeste idée d'armistice ! Le gouvernement de Paris a enfin vu la duplicité du chancelier du Nord qui ne voulait que gagner des heures et hâter ses préparatifs, tout tout en paraissant céder aux vœux des puissances. La Prusse vient, une seconde fois, de prouver que c'est une guerre d'extermination qu'elle nous fait. C'est l'influence de la France qu'elle prétend à tout jamais détruire. Elle ne veut point seulement humilier notre patrie elle espère la réduire au rang de ces secondes puissances dont l'autorité est nulle dans le concert européen : au rang de l'espagne qui se laisse imposer un monarque, au rang de l'Italie incapable de former seule son unité, au rang de l'Autriche qui oublie Sadowa, et flatte aujourd'hui celle qui l'a abattue hier.

Si nous succombons, nous n'avons à espérer de nos ennemis ni grâce, ni merci. Tous les moyens leur ont été bons pour réussir : ils ont employé la trahison, ils ont manqué à la parole donnée, ils ont acheté nos généraux ; victorieux, ils voudront démembrer et dompter notre pays.

Nous savons aussi quelles sont leurs chances de succès. Leur artillerie est formidable ; leurs armées sont nombreuses et admirablement disciplinées ; pour les guider ils ont les plus habiles capitaines de l'époque. Exaspérés par notre résistance imprévue, ces barbares ravageront tout sur leur passage ; ils pilleront, ils incendieront ; ce sera une guerre à outrance ; mais cette guerre, nous l'acceptons ; ce duel à mort, nous le voulons.

Et ce n'est point de notre part un acte irréfléchi de colère et de désespoir : nous avons la ferme conviction que la France sortira victorieuse de la lutte implacable qu'elle va entreprendre.

C'est que nous avons mesuré l'effort à la difficulté. Les Prussiens ont lancé huit cent mille hommes contre nous ; la levée en masse va faire se dresser deux millions de combattants pour les repousser. Devenue créancière de tous les courages, la république à fait appel à tous les citoyens ; tous se lèvent, et ces soldats improvisés se battront comme les troupes les mieux aguerries. Dans un pays libre, tout citoyen est soldat. Oui, c'est tout l'Allemagne qui se rue sur nous ; mais c'est la France entière qui est debout, et elle combat pour la liberté !

Ah ! certes, c'est avec une douleur immense que nous songeons aux ruines qui vont encore s'amonceler ; à ces villages, à ces villes, à ces provinces qui vont être jetés en pâture aux uhlans ; à notre Paris qui bientôt sans doute recevra la mitraille prussienne ! Demain peut-être il sera bombardé, cet admirable Paris qui n'est plus le Paris impérial, la ville des plaisirs, la patrie de la vanité, de la parade, des hochets, de la mode. En un jour il est devenu le Paris de la République, la ville de l'enthousiasme et du martyre, aussi bien foyer de patriotisme que foyer de toute lumière et de toute intelligence ! Et demain sans doute.....

Mais non !....Ces désastres, nous devons, nous pouvons les prévenir.

Qu'à chaque pas les Prussiens trouvent une résistance ; que derrière chaque buisson ils rencontrent un ennemi, et n'avanceront pas. Que l'avalanche humaine que prépare la levée en masse se précipite sur l'envahisseur, et la capitale sera débloquée.

Ce n'est pas en quelques mois, en quelques années que s'effaceront les traces de cette guerre funeste.

De longs jours se passeront avant que nous ayons perdu le souvenir de nos désastres ; mais ce qui ne s'oubliera jamais, c'est que la France, désarmée, trahie, vendue, a refusé de capituler. Il est une richesse plus désirable que les richesses matérielles, un trésor plus précieux que tous ceux qu'une compagne malheureuse peut nous ravir, c'est la liberté. La France l'a compris. On rendra toujours hommage à cette nation énergique qui, joignant à l'héroïsme la persévérance, aura su rétablir son honneur, défendre son indépendance, maintenir l'unité de son territoire.

Le Maréchal Mac-Mahon.

On ne lira pas sans intérêt le bulletin officiel suivant, sur la blessure et la guérison du maréchal Mac-Mahon ;

Le 1er septembre, à 6 hrs. du matin, tout au début de la bataille de Sedan, M. le Maréchal de Mac-Mahon parcourait la première ligne de nos positions défensives, se dirigeant de notre droite sur notre gauche, c'est-à-dire d'un point situé entre les villages de Balan et de Bazaille, allant de là vers La Moselle. Arrivé en face de ce village, et placé très en vue avec son état-major et son escorte, sur le plateau faisant face à l'ennemi, il fut assailli par une grêle de projectiles, balles et obus. Deux obus tombèrent à sa droite et à sa gauche, à quelques pas de lui, éclaterent et épouvantèrent les chevaux qui firent rapidement demi-tour. C'est à ce moment que le maréchal se sentit frappé ; il crut, sur l'instant, être seulement contusionné. La douleur l'obligea bientôt à descendre de cheval ; on vit le sang ruisseler par la jambe gauche de son pantalon ; il ne put plus se soutenir. Son cheval était blessé également au genou par un des éclats du même projectile.

Deux de ses officiers d'ordonnance conduisirent le maréchal dans une petite maison située dans un fond, à quelques centaines de pas en arrière. On lui fit là un premier pansement. Puis on emmena une voiture d'ambulance, et il fut rapporté à Sedan, à son logement de la rue impériale.

La partie centrale de la fesse gauche offrait une plaie large de 5 centimètres dans tous les sens profonde. La première exploration n'y fit pas rencontrer le projectile. A un deuxième examen, on rencontra près de l'os du bassin une saillie inégale due à la présence d'un corps étranger, arrêté immédiatement sous la peau. Une large incision fut faite, et l'on retira un fragment de plomb provenant du revêtement de l'obus, long de 4 centimètres, large de 2, et épais de 5 millimètres, recouvert par de grandes rondelles de la chemise, du pantalon et du manteau.

La blessure se comporta bien, grâce à ces soins immédiats et à la bonne constitution du maréchal. Le 5, il put être transporté à 3 lieues de Sedan, au petit château de Pourru-aux-Bois. Aucun accident sérieux n'entrava la marche continuelle vers la guérison, si ce n'est un décollement assez étendu qui céda à une compression méthodique, et quelques accès de fièvre légère, qui cédèrent au sulfate de quinine.

A la date du 4 novembre, nous avons fait visite à M. et Mme de Mc-Mahon, à la résidence de Pourru-aux-Bois. Sa guérison est presque complète. L'illustre blessé marche un peu, sort en voiture dans les environs, et attend la désignation de la résidence qui lui sera indiquée par le roi Guillaume. Des deux plaies, l'une est absolument fermée ; celle d'entrée du projectile ne l'est pas encore entièrement, mais le sera dans quelques jours. Le maréchal sera tenu, pendant quelques mois encore, à des précautions, mais il guérira sans aucune infirmité.

DR. F. CUIGNÉ, fils,
Méd. maj., 1er classe.

Avis Spéciaux.

POUR PURIFIER LE SANG.

La réputation dont jouit cette excellente médecine, est due aux guérisons qu'elle opère, qui sont souvent merveilleuses. Des cas de maladies scrofuleuse invétérées, ou le système paraissait corrompu ont été purifiés et guéri par son action.

Des douleurs et affections qui s'étaient extrêmement aggravées par l'effet du scrofule ont été radicalement guéries ; et cela est tellement connu dans presque chaque section du pays, qu'il est à peine nécessaire d'informer le public de l'usage et des vertus de cette médecine. Le poison scrofuleux est un des plus grands destructeurs de la race humaine.

Souvent, ce locataire insensible de notre système mine notre constitution et fait naître ces maladies fatales et affaiblissantes, sans faire soupçonner sa présence. De plus, il semble entretenir l'infection par tout le corps et ensuite, en quelque bonne occasion, se développe sous quelque forme hideuse ou à la surface des organes. Dans ce dernier cas, des tubercules peuvent être soudainement déposés dans le cœur ou les poumons ou des tumeurs dans le foie, où il indique sa présence par des éruptions de la peau ou de vilains ulcères sur quelque partie du corps. Il suit que l'usage de temps à autre d'une goutelle de SALSEPAREILLE est très utile lors même qu'aucun symptôme n'apparaisse.

Les personnes affligées des douleurs suivantes se trouvent généralement soulagées et par la suite guéries par l'usage de cette *Salsepareille* : ERYSIPELE, FEU ST. ANTOINE, DARTES, HUMEURS, GALVITIE, VERS SOLITAIRE, MAL D'YEUX, MAL D'OREILLE, et autres éruptions ou autre caractère visible de maladies scrofuleuses. Aussi, dans les formes plus cachées de DYSPEPSIE, HYDROPISIE, MALADIE DE CŒUR, CONVULSION, EPILEPSIE, NÉVRALGIE, et les différentes affections ulcéreuses des systèmes musculaire et nerveux.

Les maladies SYPHILITIQUES ou VÉNÉRIENNES et MERCURIELLES sont guéries par l'effet de cette Salsepareille, quoique un temps assez long se passe avant qu'aucune médecine puisse abattre ces maladies obstinées. Mais en en faisant un usage prolongé, cette médecine guérira ces maladies. La LEUCORRHÉE, ULCÈRES UTÉRINS et MALADIES DES FEMMES sont très souvent soulagées et ensuite guéries par son effet restaurateur. Des directions minutieuses pour s'en servir se trouvent dans notre almanach que l'on donne *gratis*. Le RHUMATISME et la GOUTTE, quand ils ont pour cause l'accumulation de matières étrangères dans le sang, cessent immédiatement, comme aussi les douleurs du FOIE, TORPEUR, CONGESTION ou INFLAMMATION du FOIE et la JAUNISSE, quand ces maladies naissent, comme il n'est que trop souvent des poisons renfermés dans le sang. Cette Salsepareille est un grand restaurateur de la force et de la vigueur du système. Ceux qui sont LANGUISSANTS, INATTENTIFS, ABATTUS, LIVRES DE SOMMEIL ET TROUBLÉS D'AGITATION OU CRAINTE NERVEUSE, ou AFFECTÉS D'AFFAIBLISSEMENT, se trouveront immédiatement soulagés et convaincus de ses qualités restauratives.

Préparée par

DR. J. C. AYER & CIE.,
Chimistes, Lowell, Mass.

HENRY SIMPSON & CIE., Agents, Montréal.
1er Octobre 1870. 1-fos-dm-271

—Le *Scientific Journal* de Philadelphie dit que Geo. P. Rowell et Cie., de New-York, sont si généralement connus sur tout le continent que de les nommer et d'expliquer la nature de leurs affaires, serait entièrement superflu. Pas une Agence de Publicité n'a déployé plus qu'eux d'énergie et de tact dans la transaction de leurs affaires.

—Si vous souffrez des Dents, faites usage du *Dentifrice de Birk*, garanti pour une guérison immédiate. Seulement 12½ cents par Bouteille. Préparé et vendu seulement par JOHN BIRK, Pharmacie Ste. Catherine. 588, Rue Ste. Catherine, entre la Rue des Allemands et la Rue St. Constant, Montréal. 295

Eau de la Floride de Murray et Lanman.—Contrairement à la généralité des eaux de toilette, qui sont des essences et rien de plus, ce parfum délicieux est un cosmétique et un remède extérieur. Mêlé avec l'eau, il devient précieux pour laver la peau en faisant disparaître les boutons, et toutes les autres aspérités. Appliqué à la tempe il guérit un mal de tête et quand on en fait usage après s'être fait la barbe il prévient l'irritation de la peau qui en est ordinairement la suite. Quand on s'en sert pour se laver la bouche, il neutralise les effets du tabac et améliore la condition des dents et des gencives.

☞ Prenez garde aux contrefaçons ; demandez toujours pour la véritable **Eau de Floride de Murray et Lanman,** préparée seulement par Lanman et Kemp, New-York. Toutes les autre sont sans valeur.

A vendre chez tous les pharmaciens.

UNE CHARMANTE PROMENADE à faire est de suivre la Rue Ste.-Catherine à l'Est de la Rue St. Laurent. Les arbres vous procureront un ombrage touffu, et vous pourrez toujours avoir des sodas à la Glace à la Pharmacie Ste. Catherine de JOHN BIRKS, 588, Rue Ste. Catherine. 293

AVIS.—Nos lectrices seront charmées d'apprendre que dès cette date elles peuvent se faire faire toute espèce de Corsets français et anglais sur mesure chez MADAME BERTRAND, 2, RUE BLEURY. Il a été prouvé que le Corset fait sur mesure n'injure point la santé, en outre il donne à la robe une taille des plus gracieuse.

Que nos lectrices s'empressent de profiter d'une occasion aussi rare et sans précédent.

MADAME BERTRAND,
2 Rue Bleury.

L'efficacité des pastilles pulmonaires de Bryan pour guérir la Toux, le Rhûme et toutes les affections des bronches, et pour encourager ceux qui souffrent, est devenue proverbiale. Dans les Etats-Unis, où ces merveilleuses pastilles sont connues, elles renversent toute opposition et éclipsent toute concurrence. La demande a toujours augmenté pendant les vingt dernières années, et maintenant la vente est en moyenne de plus de cent mille boîtes par année. Des membres éminents de la profession médicale en grand, admettent qu'ils ne connaissent aucune préparation qui produisent des résultats aussi bienfaisants que ces pastilles. Lorsqu'elles sont prises à temps elles guérissent pour toujours. Vendues par tous les droguistes et dans la plupart des magasins respectables de la Province, à 25 centins par boîte.

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et cie., J. Gardner, John Rogers et Cie., J. A. Hart, H. R. Gray, P. E. Picault et Fils, et tous les droguistes en général.

L'efficacité des pastilles pulmonaires de BRYAN dans la guérison de la Toux, du Rhume, et des autres affections bronchiques, est passée à l'état de proverbe. Aux Etats-Unis, où ces pastilles merveilleuses sont en vogue, elles éclipsent toute opposition et toute concurrence ; la moyenne des demandes pour cet article, depuis vingt ans jusqu'à aujourd'hui, a atteint le chiffre de 100,000 boîtes par année. Un grand nombre de membres éminents de la profession médicale ont avoué qu'ils ne connaissaient aucuns médicaments pouvant obtenir des résultats aussi satisfaisants que ces Pastilles. La guérison est certaine lorsqu'elles sont prises à temps.

En vente chez tous les Pharmaciens et dans la plupart des magasins bien assortiés de la provinces, à 25 cts. la boîte. 14

POUR de bonnes Photographies de tout genres, allez aux ateliers de Photographie de BALTZLY, 372, Rue Notre-Dame. Venez et voyez.

Purgation et Restauration.—Par le moyen des *Pilules sucrées de Bristol*, ces deux propriétés vont main en main, ce qui ne peut être dit de n'importe quel autre cathartique existant. Pour cette raison elles sont décidément la meilleure médecine altérative qui ait jamais été prescrite pour la paralysie, les maladies nerveuses, la débilité générale. Ces maladies sont toujours à quelques dégré jointes, soit pour leurs effets ou leur cause, à la condition malative de l'estomac, de poumon ou des intestins. Sur ces organes, les Pilules agissent avec promptitude, avec un pouvoir direct et curatif qui est simplement étonnant, pendant qu'en même temps elles communiquent de la vigueur à toute l'organisation. La *Salsepareille de Bristol*, indubitablement le plus remarquable des agents pour renouveler la vitalité du sang, est indispensable en pareil cas. Ces Pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats.

A vendre par tous les Pharmaciens.

AUX FAMILLES.—C'est avec plaisir que nous recommandons à nos lecteurs d'aller faire une visite au nouveau magasin d'épiceries que viennent d'ouvrir MM. Matthieu et Trudel, au No. 88 de la rue Notre-Dame. On y trouvera des vins des meilleurs crus et les meilleures liqueurs en général. Les épiceries ne laissent aussi rien à désirer sous le rapport de la quantité qui est supérieure et aussi sous celui du bon marché. Ainsi, n'oubliez pas d'aller chez MM. Mathieu et Trudel où vous serez certains d'avoir des marchandises de choix.

C'est réellement un bon remède, bien propre à refaire le système et augmenter la vigueur du du corps et de l'esprit.—(Du *Journal de St. Jean*, N. B., 7 déc. 1868.)

Ce sirop se vend $1.50 la bouteille, ou six bouteilles pour $7.50.

Agents à Montréal, Francis Cundill et Cie., 32, rue Lemoine.

GYMNASE DE MONTREAL, Rue Mansfield, est ouvert tous les jours de 8 heures A.M à 11 P.M. Un professeur habile dont les services *gratis* sont toujours à la disposition des membres réside sur les lieux.

Une salle de billard avec quatre tables et une salle de Boules avec cinq allées, toutes en bon ordre, sont annexées au Gymnase.

Le surintendant reçoit sur les lieux es noms des nouveaux membres.

1 nov. aa

LE TEMPS ÉPROUVE TOUT, et il est prouvé que le SIROP BALSAMIQUE AUX CERISES SAUVAGES du Dr. Wistar, est le remède par excellence pour la guérison des Rhumes, coups de froid, maladies de la Gorge, Croupe, Bronchites, Asthme, etc. ; il guérit les Rhumes et les maux de Gorge instantanément. Il calme les parties irritées, arrête l'inflamation et est infaillible pour la consomption.

Aux personnes FAIBLES, DÉBILITÉE, FATIGUÉES le rédacteur du *Boston Recorder* dit : " Nous pouvons recommander sans hésiter le SIROP PÉRUVIEN, un excellente salution de protoxide Fer, à toutes les personnes faibles, débilitées ou fatiguées, car nous avons avec fruit expérimenté ses heureux effets. Il possède toutes les qualités que accorde son propriétaire."

—L'épuration du Sang, sur laquelle les charlatans se sont tant appuyés, n'est pas seulement une illusion et un mot vide de sens. Le microscope montre que quelques maladies existent par des excroissances parasites sur les globules du sang, et on connait de plus que certaines substances peuvent les détruire ou les chasser. Ces substances ont été combinées dans la *Salsepareille d'Ayer* qui peut chasser efficacement et détruire ce principe nuisible au sang et à l'organisme tout entier.

Pain-Killer.—Nous prenons la liberté d'attirer l'attention du public sur ce célèbre Remède de Famille.

Le *Pain-Killer* est de composition purement végétale, et est pour la souffrance le remède le plus efficace. C'est un remède certain pour les *Maladies de la saison d'Eté*, on tout autre forme de maladies intestinales, chez les enfants et chez les adultes. Il assure une guérison certaine, et est sans contredit le remède le plus efficace pour toutes les sortes de CHOLÉRA, et supérieur à tout remède connu. Dans les Indes, en Afrique, en Chine, où les maladies sont très répendues, le Pain-Killer est considéré par les habitants de ces régions, aussi bien que par les Européens, comme un remède certain.

Le Pain-Killer est en vente chez tous les marchands et pharmaciens. Prix : 25 et 50 cts par bouteille.

PERRY DAVIS et FILS, Propriétaires,
15 sept.—am. Montreal, P. Q.

Annonces Diverses.

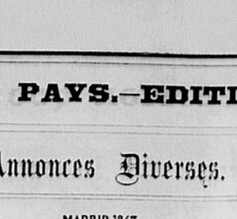

ALKABASAR
ARRIVE ENFIN.

Cet élégant Tonique Turc est un des plus délicats et des plus salutaires remèdes qui aient été soumis à l'approbation publique sur ce continent, et il se recommande de lui-même à l'encouragement pour les raisons suivantes :

C'est un remède qui a été fait par un des plus éminents pourvoyeurs de la Cour Ottomane.

Il empêche l'acidité de l'estomac

Il chasse la mélancolie.

C'est un tonique doux et qui donne de la vigueur et un stimulant des plus efficaces et en même temps des plus inoffensifs.

Il rend la respiration douce et agréable.

Il stimule l'appétit si on le prend AVANT les repas.

Il facilite la digestion si on le prend APRÈS les repas.

Il neutralise les penchants à l'usage des liqueurs enivrantes.

Il rend l'esprit brillant parfaitement clair.

Si on le prend habituellement, il donne de la vitalité et de l'énergie à tous les organes du corps.

Par l'usage de ce remède un homme de 70 ans, reprendra autant de vigueur que s'il était à l'âge de 30 ans et il est fortement recommandé aux personnes de constitution délicate.

C'est le remède favori des Dames de l'Orient principalement.

Ainsi donc, assurez-vous la santé, la longévité et l'énergie vitale par l'usage du

TONIQNE TURC ALKABASAR

Tenu en dépot chez les principaux Droguistes et Épiciers de la puissance.

Pour les prescriptions, voir les étiquettes sur les bouteilles.

HENRY CHAPMAN & CIE. } Montréal.
EVANS, MERCER & CIE., }

Seuls agents pour la Puissance.
19 juillet 1870. aa-207

CHARBON.

TOUTES ESPÈCES DE CHARBON A VENDRE PAR

COPLAND, PHYMISTER & Cie
DEPOT DE CHARBON
COIN DES
Rues des Sœurs Grises & Wellington.
6 oct. 1870. 1m-275

GEORGE HARVEY,
Marchand de toutes sortes de
MACHINES A COUDRE
POUR
FAMILLES ET MANUFACTURES,
eul Agent dans la Province de Québec, pour la vente des célèbr

MACHINES À COUDRE DE LOCKMAN, A NAVETTE ET A POINTS DOUBLES.

La meilleur marché, la plus simple et la plus durable machine à coudre de famine, qui ait jamais été offerte au public. Le plus grand succès a signalé l'introduction de cette machine ; plus d 5,000 ont été vendues en Canada pendant ces cinq derniers mois.

Une excellente Machine à Coudre ne se dérangeant jamais !

LE DERNIER MOT DE LA SIMPLICITE

Les Dames devront demander et examiner la Machine de LOCKMAN avant d'en acheter d'une autre sorte.

Epargnez-vous de l'argent et du tracas en vous pourvoyant de la meilleure Machine. Chaque Machine est garantie pour un an.

On a toujours en Magasin des Aiguilles, des Navettes, des Élastiques, du Fil, de la Soie, de l'Huile, etc., etc.

On demande es Agents. Des hommes entreprenant pourront y trouver de grands avantages.

On peut obtenir des prospectus en s'adressant à

GEORGE HARVEY,
Agent pour la Province de Québec,
A transporté son magasin du No. 72, Rue St. Jacques, a l'ancien magasin de Boyce, 343, Rue Notre Dame, Montréal.

☞ On répare toutes sortes de Machines à Coudre.
21 avril 1870. aa—136.

Demandes.

On demande

Dans un Magasin de Machines à Coudre de premier ordre, une Dame capable de montrer et faire fonctionner les Machines.

S'adresser au No. 72, Rue St. Laurent, entre 8 et 9 a. m., et 12 et 1 p. m.

Salaire avantageux.

10octobre. 278.

Pension Demandé.

Un Monsieur désirerait trouver, dans une famille française demeurant dans le haut de la ville, une Chambre et la Pension, (déjeuner et souper seulement.)

S'adresser au Bureau du *Pays*.

2 nov. 297

On Demande

VINGT-CINQ BONS TAILLEURS de PIERRE
S'adresser à Syracuse, N.-Y., Rue Glifford, au chantier de MM.

CONNIF ET J. F. DEE.
20 sept. 261

On Demande.

Une famille de quatre personnes désirerait avoir dans une famille canadienne où, il ne serait parlé absolument que le français, deux CHAMBRES A COUCHER, un SALON, l'usage du PIANO, ainsi que la PENSION.

S'adresser par lettre en indiquant les conditions, boîte 418, P. O. Montréal.

27 oct. —203.

Imprimerie.

AUX IMPRIMEURS !
S. COLLINS
FABRICANT
D'ENCRES A IMPRIMER,
SPÉCIALITÉ
D'Ancres de la meilleure qualité
NOIR DE JAIS,
POUR IMPRESSION DE
LIVRES ET JOURNAUX,
—AUSSI—
ENCRES DE COULEURS
DEPOT ET FABRIQUE
12, RUE FRANKFORT,
NEW-YORK.

M. COLLINS est le fournisseur de la Maison LOUIS PERRAULT ET CIE., à Montréal, et le *Pays*, dont l'élégance typographique est si fort remarquée, est imprimé avec

L'Encre à Journaux
—DE—
COLLINS.

PRIX MODÉRÉS, toute encre vendue par la Maison est garantie.

Les imprimeurs, qui n'ont jamais employé ces encres, sont invités à les essayer. Ils verront qu'elles sont tout à fait égales sinon supérieures à toutes celles que l'on trouve sur le marché.

31 janv. aa—68

Nouveautés.

LES DAMES
DE
MONTREAL

Sont respectueusement priés de se souvenir que

L'ANCIENNE MAISON MORISON

A ÉTÉ ROUVERTE.

La réputation si ancienne et si bien établie de cet Etablissement pour

L'EXCELLENCE DES MARCHANDISES
ET
Leur Bon Marché,

SERA MAINTENUE.

Vous êtes respectueusement priés de nous accorder une visite.

450, RUE NOTRE-DAME,
(*PRÈS LA RUE McGILL.*)
E. TURGEON.
29 août. 242

TAPIS ! TAPIS ! TAPIS !

JAMES BAYLIS,

Importateur et Marchand de Tapis de Droguets, Tapis de foyer, Nattes, Rideaux, Accessoires pour rideaux, Etoffe pour meubles, etc., etc., ainsi que Tapis pour Voitures et

Prélats pour Corridors.

Offre à ses amis et au public, pour la vente de ses Marchandises, des avantages qui ne peuvent être surpassés par aucune autre maison de la puissance

Son nouveau MAGASIN de TAPIS se trouv maintenant au

Nos, 459 et 461, RUE NOTRE-DAME,
(Près de la Rue McGill.)

Son assortiment se compose des dessins les plus nouveaux et les meilleurs. Il reçoit chaque semaine des NOUVEAUX ENVOIS des manufactures.

J. BAYLIS,
24 mai 1870. aa-163

TRAITÉ COMPLET, THEORIQUE et PRATIQUE DE GÉOMÉTRIE et d TRIGONOMÉTR E rectiligne et sphérique, avec TABLES de Logarithmes et autres Tables utiles ; contenant aussi le NOUVEAU SYSTÈME de l'auteur p ur TOISER tous les CORPS de formes quelconques, t us les Segments, Trones et Onglets de ces corps, par UNE SEULE et MÊME RÉGLE.

A vendre par le soussigné

C. BAILLARGÉ, Québec.
19 octobre 1870. 285

1870 — EXPOSITION — 870

4 Premiers Prix et une Mention Honorable.

1er PRIX pour POELE de CUISINE à charbon.
1er PRIX pour POELE de SALON.
1er PRIX pour REFRIGERATEUR.
1er PRIX pour FOURNAISE à air chaud pour toutes espèces de Charbon.
MENTION HONORABLE pour FOURNAISE à Bois.

Le soussigné dont la Maison est si bien connue sous le nom de T. CREVIER offre en vente ces Poêles et Fourneaux de premier prix.

Ces fournaises brevetées le 1 mai 1866, se chauffent indistinctement avec n'importe quelle espèce de charbon, le coke, la tourbe et le bois ; leur économie est incroyable et elles n'ont jamais besoin d'ê.e nettoyées.

Le soussigné prend aussi des ordres au dehor pour la confection et la réparation des Couvertures, Dalles et Dalleaux.

Son assortiment de Poêles, Vaisseaux de Cuisine, Ferblanterie, est des plus complets, des mieux confectionnés et prêts à être livré aux prix les plus modérés.

Le soussigné ne saurait aussi trop recommander le nouveau Poêle de Cuisine pour charbon et bois appelé P. P. Stewart, ayant rapporté le premier prix à la dernière Exposition.

Mon établissement a été organisé de manière à ne pas être surpassé sous aucun rapport, et une visite rendue à cet établissement convaincra chacun de l'exactitude de cet avancé.

T. CREVIER,
No. 427, RUE NOTRE-DAME,
Vis-à-vis l'ancien emplacement de l'Eglise des Recollets.
6 oct. 1870. cm—275.

Le Régénérateur Indien Patenté
DE M. LOUIS LARIVE.

Voulez-vous empêcher la chûte de vos cheveux ? Voulez-vous avoir une belle chevelure ? Voulez-vous faire disparaitre l'inconvénient d'un crâne chauve ? Voulez-vous un excellent remède contre les maux de têtes ? Usez du *Régénérateur Indien* de M. Louis Larivé.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LOUIS LARIVÉ,
11mai—cm 51 Rue Ste. Elizabeth, Montréal.

J. A. RAFTER & CIE.,
ONT
OUVERT LEUR
NOUVEAU MAGASIN
DE
VETEMENTS
AU
NO. 463,
RUE NOTRE-DAME,
A COTÉ DE LA
RUE McGILL,
15 Juin. fm-180

BOIS DE CONSTRUCTION

12,000,000 de pieds.

NOUS avons en chantier et offrons au public 12 MILLIONS DE PIEDS DE BOIS DE CONSTRUCTION. L'assortiment le plus considérable et le plus varié de la ville, consistant en Pin, Epinette, Tamarack et bois blanc de 1½, 1¼ et 2 pouces ; do ¾, ½ et 1 pouce ; Noyer noir, Erable, Frêne, Mérisier, etc., en Madriers, Planches et Volignes (*scantlings*) de toute longueur et largeur ; 40,000 pie s de cèdre ; 3,000 Rames pour radeaux, Dalles et Echelles, et une grande quantité de Bardeaux sciés et fendus de première qualité et Lattes de pin.

250,000 pieds de Planche, *Forens* et *Scantling*, propres pour le lambrissage des navires.

On scie le bois carré et rond sur commande.

Ce bois est offert à des prix extrêmement réduits.

JORDAN ET BÉNARD,
192, Rue Notre-Drme, (près l'Hôtel Donegana), 302, rue Craig, coin de la rue Bonsecours (Carré Viger) ; et sur le Quai Bonsecours, en été.
24 mai 1870. 163

CHARBON ET COKE

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ,
Coke de Newcastle,
Charbon Ecossais pour Engins,
Gros Charbon de Lehigh,
Petit do do
J. & E. SHAW,
3, RUE COMMUNE.
15 AVR 131.

Maison de Pension Privée.

On trouvera une BONNE PENSION au No. 80, Rue Notre-Dame.

6 octobre 1870. bm-275

Pharmacie.

ROYAL WESTERN DRUG HALL.
MUNRO & JACKSON,
Chimistes, Droguistes et Parfumeurs,
161, RUE McGILL,
MONTREAL.

ELIXIR de Jackson pour les Poumons, le meilleur remède qu'il y ait dans la ville pour les Rhumes, les coups de Froid, Croupes, Bronchites, etc., etc. ; ce remède ne porte pas atteinte au système, car il ne renferme aucune composition préjudiciable à la santé. Son usage est excellent pour les enfants et les adultes.

7 oct. 1870. 276

DENTIFRICE DE BIRKS
Anti-Mal de Dent de Birks

Cette excellente préparation qui est faite d'après une recette du célèbre Dr. DAVIS, de Londres (Angleterre) n'a jamais manqué de guérir instantanément le MAL DE DENT, si une cavité est formée dans la Dent. Les personnes souffrant de ce mal, s'épargneront beaucoup de douleurs et de nuits sans repos, en achetant pour 12½ cents, une bouteille de ce remède infaillible, préparé vendu seulement par

JOHN BIRKS,
PHARMACIE STE. CATHERINE,
588, Rue Ste. Catherine, entre la Rue des Allemands et la Rue St. Constant, Montréal.
14 juillet. 293

GRAINES ! GRAINES ! !

Les soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un Assortiment complet et choisi de GRAINES DE JARDINS ET DES CHAMPS importées d'Angleterre de France et des Etats-Unis, comprenant en partie les suivantes :—

Graines de Betteraves Rouges et de avets à racines.
Choux St. Denis, Winningstadt et au res
Carottes